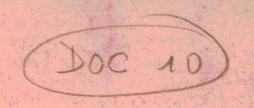
REPUBLIQUE RWANDAISE



Caisse Sociale du Rwanda B.P. 250 KIGALI



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 1983

25 JUILLET 1984.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CAISSE SOCIALE DU RWANDA AU 31 DECEMBRE 1983

	S O M M A I R E		
		PA	GES
1.	INTRODUCTION		
2.	STIGHTION ADMINISTRATIVE.		
2.1.	Tutelle	• • • •	3
2.2.	Conseil d'Administration Organe de Surveillance	• • • •	3
2.3.	Organe de Contrôle	• • • •	3
2.4.	Organe de Contrôle	• • • •	4
3.	SITUATION FINANCIERE.	• • • •	4
3.1.	Etats financiers Présentation de la Falance Cénéral.	• • • •	4
3.1.1.	resident de la palance (renerale		
3.1.2.	Présentation du Compte d'Eploitation	• • • •	4
3.1.3.	Présentation du Bilan au 31 Décembre 1983	• • • •	8
3.1.4.	Commentaires du Bilan au 31 Décembre 1983	• • •	12
3.1.4.1.	The state would be seen to the state of the	50	
3.1.4.1.1.	TO TOUTO TIMEODITISES		
	processing of porterielling		
	TOUTINGSTON		
	The public of th		
	on risques professionnels		
	The about on hemotomy	320	
5.1.4.2.3.	Dettes vis-à-vis de tiers	• • •	21
	and Tolids accumules par la Caisse Sociale du Rwanda		
5.2.1.	Construction de 100 Logements	• • •	23
		• • • •	23

SOMMAIRE

	PAGES
3.2.2.	Construction de Logements-bureaux pour les Agents de Liaison affectés dans les préfectures
3.2.3.	Magasin KACYIRU23
3.2.4.	Commplexe socio-récréatif
3.2.5.	Immeuble de rapport
3.2.6.	Titres de placement et Portefeuille
3.3.	Gestion et Approvisionnements
3.3.1.	Les frais de gestion
3.3.2.	Dépenses d'Equipement
4.	SITUATION DES ASSURES SOCIAUX ET DES EMPLOYEURS
4.1.	Cotisations
4.1.1.	Déclarations de versement modèle VI
4.1.2.	Majorations de retard
4.1.3.	Relations avec l'exterieur en matière de mouvement des cotisations
4.2.	Immatriculation
4.2.1.	Situation d'immatriculation des employeurs
4.2.1.1.	Mouvement des comptes employeurs
4.2.2.	Situation des Assurés
4.2.3.	Comptes individuels
4.3.	Pensions
4.3.1.	Les demandes de prestations
4.3.2.	Les prestations versées et leurs bénéficiaires
4.3.3.	Difficultés rencontrées et Solutions proposées
4.3.3.1.	Absence de relevés nominatifs de côtisations sociales
4.3.3.2.	manque de texte d'application prévus par le Décret-Loi sur la sécurité sociale
4.3.3.3.	Absence de Comptes individuels
4.3.3.4.	Transmission des demandes de prestations incomplètes
	/

SOMMAIRE PAGES Risques Professionnels52 4.4. 4.4.1. 4.4.2. 4.5. Activités en matière d'Inspection et Litiges 4.5.1. 4.5.1.1. 4.5.2. Dossiers-tribunaux57 4.5.2.1. 4.5.2.2. 4.5.3. 4.5.4. 1.6. 4.6.1. 4.6.2. 4.6.3. 5. 5.1. 5.2. 5.2.1. 5.2.2. 5.2.3. 5.3. 5.3.1. 5.3.2. 6. 7.

SOMMAIRE

ANNEXES:	-TABLEAU 1	:	Prestations non payées aux assurés au 31 Décembre 1983
	TIID L	•	Amortissements des immedites au 31 Décembre 1983
		•	inventualle de la valeur des machines de bureau et du matériel des maisons au 71 Décembre 4007
	-TABLEAU 4	:	Inventaire du Parc automobile au 31 Décembre 1983
	-TABLEAU 5	:	Inventaire du mobilier au 31 Décembre 1983
	-TABLEAU 6	:	Inventaire de la valeur de la Bibliothèque au 31 Décembre 1983

PAGES

INTRODUCTION

La Caisse Sociale du Rwanda présente son cinquiène rapport d'activités au 31 Décembre 1983. Ce rapport décrit et analyse en quatre parties les activités réalisées en 1983 par les différents services de la Caisse Sociale du Rwanda, à savoir : la partie financière, la partie des assurés sociaux et des employeurs et la partie des services attachés à la Direction tels que les Sections Secrétariat Général et Etudes et Programmes.

La partie administrative expose les différents organes d'administration de la Caisse Sociale du Rwanda.

Dans le cadre de l'administration du personnel : la Caisse Sociale du Rwanda a recruté 76 agents dont 67 de sexe masculin et 9 de sexe féminin. Elle a enregistré aussi 17 départs dont 14 de sexe masculin et 3 de sexe féminin.

Au 31 Décembre 1983, l'effectif du personnel est de 242 agents dent 184 de sexe masculin et 56 de sexe féminin. D'où une augmentation de 32 % par rapport à l'effectif de 1982.

La partie financière présente, les états financière tels que la balance générale, le compte d'exploitation et le bilan au 31 Décembre 1983.

Nous avons pu réaliser à cette fin d'année 1983 des excédents de FRU 238.368.461 en régine des risques professionnels et de 817.499.085 FRW on régine des pensions.

Dans l'ensemble de notre régime de sécurité sociale, les excédents de l'exercice 1983 (1.055.867.546 FRW) comparés à ceux de l'exercice précédent (FRW 1.168.029.143) ont diminués de 112.161.597 FRW soit une diminution de 10 %. Les ressources financières de la Caisse Sociale du Rwenda s'élèvent à 6.648.419.750 FRW dent FRW 1.523.791.228 pour le régime des risques professionnels, FRW 5.071.213.833 pour le régime des pensions et FRW 53.414.689 de réserves constituées avant le 1er juillet 1962.

La partie des assurés sociaux et des employeurs décrit les activités des services techniques.

La Caisse Sociale du Rwanda a encaissé les cotisations d'un montant de FRW 1.034.126.080. Pendant cette période, elle a immatriculé 201 nouveaux employeurs accroissant le nombre des assurés de 15.436 au 31 décembre 1983. En matière de liquidation des prestations, nous avons déboursé 88.506.805 FRW pour les prestations de risques professionnels et 137.464.455 FRW pour les prestations de pensions.

Le service médical a traité 421 dessiers d'accident de travail où il en est résulté la confirmation des taux d'incapacité pour 112 dessiers, leur rectification pour 102 dessiers, 197 cas ent été confirmés après examen des victimes et le retour de 10 dessiers chez les médecins pour la mise au point.

Dans le cadre du Contentieux et de l'Inspection en matière de sécurité sociale, 342 ent été débloqués dent 224 le furent après enquête et 118 uniquement après étude et 49 dessiers furent refusés. Les dessiers des débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda commaissent une évolution très lente. Comme il avait été demandé par le Chef de l'Etat, la liste des débiteurs a été confectionnée et transmise au l'inistère de la Justice et au Président de la Commission chargée de la récupération des fonds publics, mais les résultats ne sont pas encore palpables.

En exécution de la convention de sécurité sociale de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, l'instruction des denandes des prestations s'est poursuivie. Copendant, l'application de cette Convention reste encore assez tâtemmente et nous n'avons pas encore

Le rapport se termine par une conclusion esquissant le plan d'action futur de la Caisse Sociale du Rwanda compte tenue des priorités des assurés sociaux et des objectifs assignés à notre institution.

enregistré de résultats concrets.

SITUATION ADMINISTRATIVE

2.1. TUTELLE

La Caisse Sociale du Rwanda est placée sous la tutelle du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

2.2. CONSEIL D'ADVINISTRATION

Par Arrêtés Présidentiels nº 97/06 du 27 février 1981 et nº 156/06 du 6 avril 1981 portant organisation des membres du Conseil d'Administration ont été nommés comme suit :

Roprésentant de l'Etat:

- Le Docteur AKINGTINE Emmanuel, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur GA WAYA Dominique, Administrateur
- Le Major BEN NDINDILIYIMANA Augustin, Administrateur

Représentant des Employeurs :

- Monsieur SEBERA Antoine, Administrateur
- Monsieur MIRONKO François, Administrateur

Représentant des Travailleurs :

- Monsieur MPORANYINIGABO Charles, Administrateur
- Monsiour GASANGWA Jean Baptiste, Administrateur

2.3. Organe de Surveillance

Par l'Arrêté Présidentiel nº 111/06 du 27 février 1981 portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de la Caisse Sociale du Rwanda, Monsieur MBONABARYI Noël a été nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Caisse Sociale du Rwanda.

2.4. Organo de Contrôle

Par Arrêtés Ministériels nº 11/FIN 05.00 du 31 décembre 1976 et nº 1029/FIN 10.00 du 10 Août 1982 portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès de la Caisse Sociale du Rwanda, Monsieur NIYITECTICA Gérard et Monsieur BYILINGIRO Jean Baptiste assurent le contrôle de la gestion financière de la Caisse Sociale du Rwanda en qualité de Commissaires aux comptes.

3. SITUATION FINANCIERE

3.1. ETATS FINANCIERS

La situation financière décrite brièvement dans la partie introduite du présent rapport, est illustrée par les états financiers présentés sous forme de balance générale, du Compte d'Exploitation et du Bilan.

3.1.1. BALINCE GENERALE

La balance générale résume toutes les opérations effectuées par la Caisse Sociale du Rwanda en 1983. Elle est présentée sous forme d'un tableau de huit colonnes : les deux premières colonnes indiquent les intitulés des comptes et leurs numéros, les deux colonnes suivantes font état du report du bilan au 31 décembre 1982, la treisième paire de colonnes décrit les mouvements des comptes au débit ou au crédit intervenues durant l'exercice tandis que la dernière paire de colonnes incique les soldes des comptes avant la détermination des résultats ou excédents. Cette balance générale est détaillée au tableau nº 1 de ce rapport.

BALANCE GENERALE AU 31 DECEMBRE 1983.

Comptes	Intitulé des comptes	Report du	Bilan 1982	Mouveme	ents 1983	Soldes au 31.12.1983	
1101 : 1102 : 1103 ; 1111 : 1200 : 1210 : 1310 : 2111 : 2112 : 2113 : 2114 : 2115 : 2116 : 2200 : 2201 :	Réserves techniques Risques Professionnels Réserves de sécurité Risques Professionnels Réserves spéciales Risques Professionnels Réserves légales pensions Réserves spéciales pensions Fonds de roulement Risques Professionnels Fonds de roulement Pensions Report réserves antérieures Immeuble administratif Immeuble d'habitation Maisons sociales Immeuble de rapport Magasin Kacyiru Immeubles Bureau - Logement Complexe Socio-Récréatif Matériel de bureau Matériel maisons d'habitation	ACTIF 170.357.802 18.617.468 469.175.551 2.648.740	PASSIF 506.758.452 105.976.289 648.067.584 395.173.210 3.815.623.364 24.620.442 42.918.174 53.414.689	Débits 31.321.610 4.679.728 27.048.366 11.218.261 4.833.833	Crédits 1.761.897	<u>Débiteurs</u>	506.758.452 105.976.289 648.067.582 395.173.216 3.815.623.362 24.620.442 42.918.174 53.414.689
2210 : 2220 : 2221 : 2222 : 2240 : 2190 : 2191 : 2900 : 2910 : 2920 : 2921 : 2922 : 2940 :	Matériel maisons d'habitation Matériel automobile Mobilier de bureau Mobilier maisons d'habitation Mobilier maisons d'habitation Mobilier maisons sociales Mobilier maisons sociales Mobilier maisons sociales Mobilier maisons sociales Mobilier maisons d'habitation - Directeur Mortissement maisons sociales Mortissement maisons sociales Mortissement matériel de bureau Mortissement matériel des maisons d'habitatic Mortissement véhicules Mortissement mobilier de bureau Mortissement mobilier de bureau Mortissement mobilier de bureau Mortissement mobilier des maisons sociales Mortissement mobilier des maisons sociales Mortissement mobilier des maisons sociales Mortissement Bibliothèque Mortissement Bibliothèque	907.355 : 8.799.986 : 25.831.370 : 2.715.050 : 26.720.000 : 592.313 : : on	:	1.257.666	1.372.000 : 8.517.890 : 930.873 : 23.458.778 : 750.425 : 97.162 :	1.002.163 :	

Compte	Intitulé des comptes	Report du E	Bilan 1982	Mouveme	Mouvements 1983		7.4
		ACTIF	PASSIF	Débits	Crédits		31-12-1983
250 250 250 260 380 381 400/91: 450 460 450 461 499 499 450 461 499 450 461 499 499 499 490 490 490 491 490 490 490 490 490 490 490 490	Avances pour achat moyen de transport Prêts au personnel à long terme Caution Electrogaz Avances et acomptes au personnel Rémunérations dues au personnel Oppositions au personnel Etat Rwandais Convention avec la B.N.R. Créances sur les Préfectures Charges de sécurité sociale Soins de santé Service des impôts Débiteurs divers Débiteurs douteux Créance mise en contentieux Provisions pour créances douteuses Charges à payer Produits perçus à rembourser Produits perçus à rembourser Prestations versées aux assurés Prestations R.P. impayées aux assurés Prestations P. impayées aux assurés Divers à régulariser B.N.R. compte courant B.N.R. compte réserves Compte chèques Postaux C.E.R. à terme Titres de Participation Bons du Trésor Bons de Dével•ppement Bon de Caisse AIR RWANDA CAISSE Virements internes Charges risques professionnels Charges administratives	12.000 13.077.935 2.093.553 35.595.773 13.225.681 92.977.121 1.378.108 505.627 167.223.800 167.223.800 88.584.312 81.556.794 55.007.485 103.437.000 141.257.000 423.822.741 3.570.000.000 200.000.000 29.553	998.006 1.378.108 33.118.530 7.158.734 13.683.614 6.188.054 19.794.529	58.820.502 1.583.617 224.806.581 183.987.209 9.289.531	1.754.986 16.500 12.680.208 46.331.140 145.170 3.559.577 192.362.665 3.687.887 259.390 4.330.368 21.000 41.986.886 2.407.129 131.355.592 183.987.209 4.891.531 6.134.168 29.165.229 1.253.149.770 115.050.000 181.363.999	12.000 8.184.864 710.707 2.223.553 32.036.196 8.358.752 92.959.121 1.378.108 765.367 260.674.789	1.183.447 1.378.108 16.284.914 7.982.246 9.285.614 9.029.583 29.165.229

BALANCE GENERALE AU 31 DECEMBRE 1983

Comptes	Intitulé des comptes	Report du Bilan 1982		Mouvements 1983		Soldes au 31.12.1983	
		ACTIF	PASSIF	Débits	Crédits	Débiteurs	: Créditeurs
7010 7100 7105 7201 7203 8710/12	Cotisations brutes Majorations de retard s/cotis. Revenus des placements Intérêts de retard s/prêts Revenus des immeubles Recettes des ventes et services Profits s/exercices antérieurs Profits exceptionnels			111.670.138 10.000 50.249 119.334	84.716 8.150.549 481.097		1.034.126.080 11.105.086 377.785.682 84.716 8.140.549 481.097 11.104.340 49.428
=======	ТОТА UX	5.731.226.035	5.731.226.035	8.036.618.051	8.036.618.051	7.207.081.061	7.207.081.061
					:	=======================================	

3.1.2. COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation dégage des résultats ou excédents de 238.368.461 FRW en risques professionnels et de 817.499.085 FRW en pensions; soit un total de 1.055.867.546 FRW. Par rapport aux résultats de 1982 (FRW 1.168.029.143), les excédents de 1983 accusent une diminution de 10 %.

Ces excédents sont transférés au Bilan sous forme de diverses formes de réserves. Après ce transfert, les réserves des risques professionnels et des pensions s'élèvent respectivement à 1.523.791.228 FRW et 5.071.213.833 FRW ce qui donne un accroissement de réserves de 20 % par rapport 1982 (5.539.137.515 FRW). Nous présentons ci-après au tableau nº 2, nº 3 et d'exploitation de l'ensemble de régimes de sécurité sociale ainsi que la ventilation de celui-ci en compte d'exploitation pour le régime risques professionnels et le régime des pensions.

TABLEAU Nº 2

COMPTE D'EXPLOITATION : ENSEMBLE DES REGIMES : EXERCICE 1983.

I. Charges techniques Prestations risques profes. 88.506.805 Prestations pensions 137.464.455 II. Charges Administratives Frais de personnel 58.136.719 Entretien et réparation 14.131.225 Autres frais 46.524.080 Amortissements 42.246.148 Total des charges III. Résultats	225.971.260 161.038.172 387.009.432	PRODUITS I. Produits techniques Cotisations encaissées Cotisations personnel C.S.R. II. Produits de Placements Bons de développement Bons du Trésor Etat Rwandais Bons de Caisse Air Rwanda Caisse d'Epargne Dividendes	1.030.445.530 3.680.550 321.808.334 27.048.479 16.300.000 7.499.182 5.129.687	1.034.126.080 377.785.682
Excédents en Risq. Prof. 238.368.461 Excédents en pensions 817.499.085	1.055.867.546	III. Autres Produits Majorations de retard s/cotis. Intérêts de retard s/prêts Revenus des immeubles Recettes diverses IV. Profits divers	11.105.086 84.716 8.140.549 481.097	19.811.448
ТОТА U X	1.442.876.978	S/exercices antérieurs Profits exceptionnels TOTAUX	11.104.340 49.428	11.153.768 •442.876.978

TABLEAU Nº 3

COMPTE D'EXPLOITATION : REGIME DES RISQUES PROFESSIONNELS : EXERCICE 1983

II. Charges Administratives Frais de personnel Entretien et réparation Autres frais Amortissements Total des charges III. Résultats Excédents de l'exercice	88.506.805	PRODUITS I. Produits techniques Cotisations encaissées Cotisations personnel C.S.R. II. Produits de placements Bons de dével prement Bons du Trésor Etat Rwandais Bons de Caisse Air Rwanda Caisse d'Epargne Dividendes Banque de KIGALI	257.611.382 920.138 88.626.015 7.449.151 4.489.020 2.065.275 1.412.716	258.531.520
ТОТА U Х		III. Autres Produits Majorations de retard s/cotis. Intérêts de retard s/prêts Revenus immeubles Recettes diverses IV. Profits divers S/exercices antérieurs Profits exceptionnels	3.058.341 23.331 2.241.907 132.494 3.181.797 13.612	5•456•073 3•195•409

COMPTE D'EXPLOITATION : REGIME DES PENSIONS : EXERCICE 1983

	CHARGES		1 ,	PRODUITS	AS CARRIED CURVE, STORE	
! I	. Charges techniques.		!	I. Produits techniques	!	
	Pensions de vieillesse Pensions anticipées Pensions d'invalidités Pensions de survivants Allocations de vieillesse Allocations de survivants	79.760.791 2.394.841 3.090.956 29.377.219 4.666.058 18.174.590	!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	Cotisations encaissées Cotisations personnel CSR II. Produits de Placements	772.834.148 ! 2.760.412 !	775.594.560
II.	Charges Administratives Frais de personnel Entretien et réparation Autres frais Amortissements	42.125.867 10.239.486 33.711.348 30.611.558	!!!!!!!!!!!!	13110 15 113110 10 mm 1	233.182.319 19.599.328 11.810.980 5.433.907 3.716.971	273.743.505
ΞΙΙ.	Total des charges Résultats Excédents de 3	<u>20.011.558</u>	116,688,259 254,152,714	Majorations de retard s/cotis; Intérêts de retard s/prêts Revenus des immeubles Recettes diverses	8.046.745 ! 61.385 ! 5.898.642 !	
	Excédents de l'exercice TOTAUX	! ! !		IV. Profit divers S/exercices antérieurs Profits execeptionnels	348.603 ! 7.922.543 ! 35.816 !	14.355.375
	I man man man yan fin man man man man man man man man man ma		1.071.651.799	ТОТА U Х	the real last last one and had been seen here they	7.958.359 ! 071.651.799 !

Le bilan de la Caisse Sociale du Rwanda que nous présentants au tableau n° 5 ci-dessous est une photocopie de son patrimoine à la fin de l'exercice 1983. L'actif présente tous les emplois et le passif détaille toutes les ressources mises à la disposition de notre établissement et qui sont principalement constituées de réserves.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1983

LIBELLE	! Total partiel!	Total général	! LIBELLE		
VALEURS IMMOBILISRES Immeuble de bureau Annortissements Immeuble d'hab. Dir Anortissements Maisons sociales Annortissements Maisons sociales Annortissements Maisons sociales Annortissements Immeuble de rapport	! ! !	720.410.275	PASSIF RESERVES Risques Professionnels Réserventechnique 802.990.008 Réserve de sécurité Fonds de 122.192.782 roulement	! !1.523.791.228 !	Total général! ! !6.648.419.750!
Magasin Kacyiru Bureau-Logement Complexe socio-récréatif Machine et matériel 16.168.063 Amortissement 7.725.149 Autériel automobile 10.281.168 Amortissement 5.899.680 Abbilier 55.396.420 Ammortissement - 14.134.289 Bibliothèque 839.836 Amortissements - 354.730	31.321.610 7.328.468 27.048.366 11.218.261 8.442.914 4.381.488 41.262.131 485.106		Réserve spéciale 565.394.258	5.071.213.833	72.931.033

LIBELLE	!Total partiel !Total général	L! LIBELLE	- 17 -
ACTIF		TIDELLE	!Total partiel!Total général!
Titres de Placements et Portefeu Bons de développement Titres de participation Bons de Caisse Air Rwanda Caisse d'Epargne Bons du Trésor	ille 5.488.516.741 4.620.000.000 141.257.000 200.000.000 103.437.000 423.822.741	PASSIF !Prestations R.Prof. impayées !Prestations pensions impayées !Prestation déc. 83 impayées !Service des Impôts !Fournisseurs !Produits à rembourser **COMPTES TRANSITOIRES	
REALISABLE Convention avec B.N.R Etat Rwandais Prêts à des tiers Prêts au Personnel à long terme Prêts pour achat moyen de transp. Avances et acomptes au personnel Créances sur les Préfectures Oppositions au personnel Débiteurs divers Débiteurs douteux Créances mises en contentieux Produits à recevoir	425.830.795 32.036.196! 2.223.553! 2.843.324! 13.245.014! 2.460.000! 8.184.864! 8.358.752! 710.707! 92.959.121! 1.378.108! 765.367! 260.674.789!	Provisions pour créances doute	uses 1.378.108
DISPONIBLES Caisse B.N.R. compte courant B.N.R. compte réserve Compte chèque Postaux	62.940! 46.047.750! 3.756.794! 38.091.596!		
! COMPTES TRANSITOIRES ! ! Caution ELECTROGAZ !	! 12.000 12.000!	; ! !	
Totaux	<u>!</u> 6.722.728.891	! Totaux	
	The same of the sa	Company of the Compan	! 6.722.728.891

- .1.4.1. Les valeurs actives
- 3.1.4.1.1. Frais et valeurs immobilisés
 - 1. Immeuble de Bureau: 170.357.802 Frw

Il n'y a pas eu de modifications pouvant faire varier la valeur précédente de 170.357.802 FRW.L'amortissement de 5 ans à raison de 5 % 1'an s'élève à 42.346.456 FRW.

2. Maison d'habitation du Directeur: 18.617.468. FRW

La valeur précédente de 18.617.468 FRW n'a pas subi de modifications et les amortissements de 5 % l'an relatifs à 4 ans s'élèvent au 31/12/1983 à 3.423.656 FRW.

3. Maisons Sociales: 469.175.551 FRW

Les 100 maisons sociales construites à Kacyiru ont été achevées fin 1982 pour une valeur de 469.175.551 et les amortissements à raison de 5 % l'an pour une année s'élèvent à 23.458.778 FRW.

4. Immeuble de rapport: 31.321.610 FRW

La Caisse Sociale a commencé la construction d'immeuble à 8 niveaux destiné à être loué aux divers services qui s'y intéresseraient. Au 31/12/1983 la Caisse Sociale avait déjà payé 31.321.610 FRW. 5. Magasin Kacyiru: 7.328.468 FRW

Le magasin construit à Kacyiru au 31/12/1983 avait déjà coûté 7.328.468. Il n'y a pas eu d'amortissement en 1983.

6. Bureau - Logement: 27.048.366 FRW

La Caisse Sociale a construit des logements pour les agents de liaison installés dans les 9 Préfectures (Kigali excepté), ceci dans le cadre de la décentralisation de ses services et au 31/12/1983, la Caisse venait de payer

7. Complexe socio-récréatif: 11.218.261 FRW

La Caisse Sociale a commencé la construction d'un Complexe Socio-récréatif à Kacyiru pour aider les usagers des 100 logements sociaux à ne pas se sentir isolés; au 31 décembre 1983 la Caisse Venait de débourser une somme de

О т		
	matériel: 16.168.063 FRW	
and the second s	Solde du matériel de bureau au 31/12/1982 Solde matériel des maisons d'habitation S/Total Les achats 1983 (matériel de bureau Les achats 1984 (maisons d'habitation) Solde matériel au 31/12/1983 Moins les amortissements à 10 % l'an Valeur nette comptable au 31/12/1983	12.093.964 907.355 13.001.319 3.071.936 94.808 16.168.063 -7.725.149
9. Ma+		8.442.914
J. Mat	ériel automobile: Solde au 31/12/1982 Les achats en 1983	8. 799 . 986
	S/Total Moins les ventes	2.853.182
	Solde au 31/12/1983 Moins les amortissements à 33,33 %	11.653.168 - 1.372.000 10.281.168
	Valeur nette comptable au 31/12/1983	- 5.899.680
10. Mobi	lier: 55.396.420 FRW	4.381.488
	Solde mobilier de bureau au 31/12/1982 Solde mobilier des maisons d'habitation Solde mobilier des maisons sociales	25.831.370 2.715.050
	S/Total Achat mobilier maison d'habitation	: 26.720.000 55.266.420
	Moins les amortissements à 10 % les	<u>130.000</u> 55.396.420
	valeur nette comptable au 31/12/1983	-14.134.289 41.262.131
11. <u>Bibli</u>	othèque:	
	Solde au 31/12/1982 Achats de livres en 1983	592•313
	Valeur de livres en 1983 Moins les amortissements à 20 % l'an Valeur nette comptable	247.523 8 39. 836 -354.730 485.106

3.1.4.1.2. Titres de placement et porte feuille

1. Bons de Développement: 4.620.000.000

Solde au 31/12/1982 Nouvelles souscriptions en 1983

: 3.570.000.000 : 1.050.000.000

Solde au 31/12/1983

4.620.000.000

Il y a eu en 1983 des bons de développement arrivés à l'échéance pour une valeur de 1.440.000.000 de FRW et qui furent renouvelés en totalité.

2. Titres de Placement: 141.257.000

Les titres placement tels qu'existants au 31/12/1982 n'ont pas subi de modifications et la valeur de 141.257.000 reste inchangée au 31/12/1983.

3. Bon de Caisse: 200.000.000

Le Bon de Caisse de 200.000.000 émis par AIR Rwanda au 01/08/1979 au taux de 5 % l'an arrivera à échéance le 01/08/1984.

4. Caisse d'Epargne: 103.437.000

La somme placée à la Caisse d'Epargne à 7,25 % l'an n'a pas été modifiée et la valeur reste de 103.437.000 placée à 1 an renouvelable.

5. Bons du Trésor: 423.822.741

Les Bons du Trésor tels qu'existants au 31/12/1982 n'ont pas été remboursés mais plutôt reconduits et la valeur est restée à 423.822.741.

3.1.4.1.3.1 Les valeurs réalisables.

1. Convention avec la B.N.R.: 32.036.196

La Caisse Sociale a hérité de la Caisse des Pensions et du Fonds des Invalidités des Travailleurs du Congo Belge et du Rwanda-Urundi d'une somme de 53.393.658 francs qui est actuellement remboursée par la B.N.R. à raison d'un quinzième par an. Au 31 décembre 1983 la B.N.R. venait de payer 6 annuités de 3.559.577 chacune.

2. Etat Rwandais: 2.223.553

Valeur des 3 véhicules dont l'Etat s'est approprié au 01/01/1982 Véhicule vendu aux enchères dont le montant n'est pas encore recouvré : 130.000 Total dette due par l'Etat

Nous avons relaté dans notre rapport d'activités 1982, comment ces 3 véhicules sont sorties du patrimoine de la C.S.R. pour être la propriété de l'Etat Rwandais et octroyés à l'ONATRACOM le 01.01.1982.

- 17 -

Le solde au 31/12/1982 était de 2.981.953 Remboursements effectués en 1983 - 147.629 Solde au 31/12/1983 2.834.324

4. Prêts au Personnel à long terme: 13.245.014 FRW

Cette rubrique concerne des prêts pour construction consentis au personnel pour une durée de 8 ans. En 1983, ces prêts se sont élevés à 15.000.000 FRW et les remboursements ont été de 1.754.986 FRW et le solde est de 13.245.014 au 31/12/1983. 5. Frêts pour achat des moyens de transport: 2.460.000 FRW

En 1983 la Caisse Sociale a consenti des prêts pour achat des motos pour ses agents de liaison et la facture totale, assurance y comprise a été do 2.460.000 FRU. 6. Avances et Acomptes au Personnel: 8.184.864 FRW

Cette rubrique englobe des avances annuelles accordées au personnel et des prêts accordés pour 4 ans aux agents sous-statuts et pour 2 ans aux agents sous-contrats. Le solde au 31/12/1982 était de

13.077.935 Les avances consenties en 1983 sont de:7.787.137

Total : 20.865.072

Les remboursements effectués en 1983:-12.680.208

Soldo au 31/12/1983 : 8.184.864

7. Créances sur les Préfectures: 8.358.752 FRW

La somme de 8.358.752 représente des sommes destinées aux assurés sociaux qui sont encore entre les mains des bureaux de paiements établis en Préfectures et Sous-Préfectures; les détails de ces dettes sont consignés dans le tableau n° 6 du présent rapport. 8. Opposition au Personnel: 710.707 FRW

Cette rubrique reprend des manquants et des sommes détournées ou volées par des agents de la Caisse Sociale et au 31 décembre 1983, ces sommes sont détaillées comme suit:

1. MGOGA David 189.103 FRW 2. ZIGIRABABILI Alphonso 17.885 FRW

3. HABINSHUTI A. Célostin

333.758 FRW 4. TWISHILE Antoino 169.964 FRW

710.710 FRW

9. <u>Débitours Divors</u>: 92.959.121

Co sont:

1. AIR RWANDA : 90.000.000 2. Un Toit à Toi : 1.736.163 3. ONATRACON : 102.000 4. Dorozi Claver : 512.869 5. RUGELINYANGE Jean : 48.776

6. NUNYAKAZI Nichol : 524.313

7. Ancien Ministère de l'ORINFOR :

35.000

Total

: 92.959.121

10. Débitours Douteux: 1.378.108

Co sont des débiteurs morts (467.196 FRM) ou portés disparus pour 667.117 FRW et des intérêts y afférents de 243.795 FRW. Une provision du nême montant a été créée pour l'amortissement de cette créance.

11. Créance mise en Contentieux: 765.367

Co sont des sommes destinées aux assurés sociaux qui ent été volées à Kigali (372.981) à Byumba (37.155 FRW) à Ruhengeri (95.491 FRW) et à Rwamagana (259.740 FRW). Cos affaires ent été introduites au Parquet.

12. Produits à recevoir: 260.674.789

1. Sur les Bons de Développement 1983 2. Sur Bons de Caisse AIR RWANDA 81; 82; 83 3. Sur Caisse d'Epargne 1982; 1983 4. Sur Bons du Trésor 1983 5. Dividendes 1983 S/Banque de Kigali 6. Sur prêts consentis en 1970		182.214.583 44.016.667 14.998.365 13.663.128 5.129.687 652.359
--	--	---

Total à recevoir au 31/12/1983 : 260.674.789.-

CREANCES SUR LES TREFECTURES AU 31/12/1983

	Sc	onnos chvoyéd	os	Som	mes justifié	es		Sonn	os exigible	s		Rombours.	
	Risq.Prof.	Tensions	Total	Risq.Prof.	Pensions	Total	Risques Frofes.	Tonsions	S/Total	Report 1982	Total dû	1983	Soldes
Kigali Kanazi Rushashi Ambassado Bruxellos Gitarana KIYULBA Kibungo Rwamagana Butaro Gikongoro Munini Kaduha Cyangugu Kibuye Gisenyi Kabaya Ngorororo Ruhongori Kirambo	4.481.772 712.936 236.728 - 1.369.007 1.559.872 2.594.421 1.158.955 581.815 4.724.220 143.636	41.890.331 861.945 686.046 - 9.659.655 844.872 2.173.124 2.686.557 13.661.022 967.021 673.775 616.436 4.946.298 3.511.735 16.220.522 2.479.809 1.124.856 5.292.265 2.599.609	72.08.239 1.723.398 789.711 9.452.286 12.460.666 1.090.315 2.869.565 5.390.142 18.142.794 1.679.957 910.503 616.436 6.315.305 5.071.607 18.814.943 3.638.764 1.706.671 10.016.485 2.743.245	856.941 95.051 16.227.622 2.538.701 204.332 680.600 2.644.681 4.441.868 331.870 236.442 1.354.020 1.548.488 2.583.461 1.345.241 578.542	40.588.718 856.505 648.026 	69.188.835 1.713.446 743.077 16.227.622 11.159.536 903.676 2.827.894 5.779.900 18.048.344 1.123.861 910.217 616.436 6.277.418 5.034.825 18.682.735 4.403.645 1.686.828 9.414.502 2.724.281	4.512 6.614 6.775.336	1.301.613 5.440 38.20 - 1.038.820 145.528 25.830 448.662 54.546 175.030 - 22.900 25.398 121.248 658.595 16.570 311.628 16.903	6.775.336	1.026.697 - 7.527.092 78.041 - 14.348 1.128.658 38.333 109.662 - 318.154 256.210 276.394 1.569.573 - 15.168 4.710	3.846.101 9.952 46.634 751.756 1.379.171 186.639 56.019 738.900 132.783 665.750 286 356.041 294.992 410.602 724.692 19.843 617.151 23.674	3.536.023 9.256 - 76.648 - 48.107 158.235 114.584 362.828 - 319.531 93.589 199.646 231.839 15.286 27.710 14.720	310.078 696 46.634 751.756 1.302.523 186.639 7.912 580.665 18.199 302.930 286 - 36.510 201.403 210.956 492.853 4.557 589.441 8.954
Byumba Ngarama	1.861.639 1.696.663	4.467.673 520.260	6.329.312 2.216.923	1.160.292 1.757.695	2.452.444 672. 5 99	3.612.736 2.430.294	701.347 61.32	2.015.229 152.339		316.104 659.699	3.032.680 446.328	173 . 248 -	2.859.432 446.328
Totaux	68.103.456	115.883.811	183.987.267	71.761.401	111.828.707	183.590.108	3.657.945	4.055.104	397.159	13.342.843	13.740.002	5.381.250	8.358.752

3.1.4.2.1. RESERVES EN RISQUES FROFESSIONNELS

1. RESERVE TECHNIQUE: Article 15,2 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant de la réserve technique de la branche des risques professionnels doit être égal à 12 fois la valour des rentes annuelles attribuées, arrêté au dernier jour de l'exercice: Les rentes attribuées en 1983 sont de 66.915.834 FRW,

La réserve technique est égale à: 66.915.834 X 12 = 802.990.008 FRW

2. RESERVE DE SECURITE: Article 15,3 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant de la réserve de sécurité de la branche des risques professionnels ne peut être inférieur au montant total des dépenses constatées dans cette branche au cours des deux derniers exercices comptables, exception faite des rentes payées au victimes et aux ayants-droits.

Ainsi: Dépenses on 1982: 98.481.769 et les rentes payées sont : 42.229.871 FRW
Dépenses on 1983: 132.856.718 et les rentes payées sont : 66.915.834 FRW
231.338.487 109.145.705 FRW

La réserve de sécurité s'élève alors à 231.338.487 - 109.145.705 = 122.192.782 FRW

3. FONDS DE ROULEENT: Article 15,4 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant du Fonds de roulement de la branche des risques professionnels est égal à un quart de l'ensemble des dépenses constatées dans cette branche au cours du dernier exercice comptable, soit pour 1983: 132.856.718 = 33.214.180 FRW

4. RESERVE SFECIALE: Solde de toutes les réserves.

La réserve spéciale est constituée des excédents constatés dès le début du régime (1963) jusqu'au 31 décembre 1982, après avoir déduit les montants versés à la réserve technique, à la réserve de sécurité et au fonds de roulement, tels que constitués au 31 décembre 1983. Ce solde ou réserve spéciale se présente comme suit :

Report des excédents à la fin de 1982 : 1.285.422.767 Réserve technique 1983 : 802.990.008

Excédents de l'exercice 1983 : 238.368.461 Réserve de sécurité 1983 : 122.192.782

1.523.791.228 Fonds de roulement 1983 : 33.214.180 958.396.970

La réserve spéciale est donc égale à : 1.523.791.228 - 958.396.970 = 565.394.258 FRW

3.1.4.2.2. RESERVES EN FEMSIONS

1. RESERVE LEGALE: Article 15,5 du Décret-Loi du 22/08/1974

Il est constitué dans la branche des pensions une réserve qui résulte de la différence constatée entre les recettes et les dépenses dont le montant ne peut être inférieur au total des dépenses constatées au cours des trois derniers exercices.

Los déponses constatées en 1981 : 110.382.392

Los déponsos constatéos on 1982 : 171.672.697

Los dépenses constatées en 1983 : 254.152.714

Total do la réserve légalo : 536.207.803 FRW

2. FONDS DE ROULEMENT: Article 15,6 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant du fonds de roulement dans la branche des pensions est égal à un quart des dépenses constatées dans cette branche au cours du dernier exercice comptable; soit pour 1983 : 254.152.714 = 63.538.179_FRW

3. RESERVE SFECIALE: Solde de toutes les réserves

La réserve spéciale est constituée de l'ensemble des excédents constatés dès le début du régime (1963) jusqu'au 31 décembre 1983 après la déduction des montants versés à la réserve légale et au fonds de roulement, tels que constitués au 31 décembre 1983.

 Report des réserves à la fin de 1982 : 4.253.714.748
 Réserve légale : 536.207.803

 Excédent de l'exercice 1983 : 817.499.085
 Fonds de roulement : 63.538.179

5.071.213.833 599.745.982

La réserve spéciale est donc de : 5.071.213.833 - 599.745.982 = 4.471.467.851 FRW

..../....

3.1.4.2.3. DETTES VIS-A-VIS DES TIERS

1. PRESTATIONS DUES AUX ASSURES : 18.315.197 FRW

- En risques professionnels: 9.285.614

- En pensions : 9.029.583

Ces sommes représentent des prestations sociales envoyées aux divers assurés qui, pour l'une ou l'autre raison, ne se sont pas manifestés. Elles sont alors consignées dans ces comptes d'attente en prévision des réclamations et paiements ultérieurs.

2. SERVICE DES ILFOTS: 1.183.447 FRW

La somme de 1.183.447 FRW représente des retenues du 4ème trimestre 1983 en matière d'impôt professionnel sur les rémunérations du du personnel de la Caisse Sociale du Rwanda, qui n'étaient pas encore payées au 31/12/83.

3. FOURTISSEURS: 16.284.914 FRW

Ce sont des factures des divers fournisseurs et entrepreneurs, relatives à l'exercice 1983 qui n'étaient pas encore payées au 31/12/1983.

4. PRODUITS A RELBOURSER: 7.982.246 FRW

Cotte somme représente des cautions versées par les entreprises USENGITANA (3.509.952), NUMENZI (2.562.346), AMENU (225.000) et autres (1.653.448) en garantie des contrats de construction signés entre eux et la Caisse Sociale et des diverses erreurs sur le compte chèques-postaux (31.500).

..../....

3.2. Placements des fonds accumulés par la Caisse Sociale du Rwanda.

3.2.1. Construction de 100 logements.

Dans le cadre de la promotion et de l'octroi des avantages sociaux aux travailleurs salariés, la Caisse Sociale du Rwanda a débuté un programme de construction de 100 logements à KACYIRU depuis le mois de septembre 1979.

Vers la fin de l'année 1982, les travaux étaient terminés pour les 100 Maisons.

Le coût des constructions de ces maisons est de 469.175.555 FRW comme nous l'avons indiqué dans notre rapport d'activités de 1982. A ces constructions, il faudrait ajouter un montant de 42.566.202 FRW dépensés pendant l'exercice 1983 et relatifs aux travaux d'aménagement extérieur (haie vive, contre plaqués en roseaux, etc...) ainsi que l'acquisitien du mobilier et le paiement de tous les frais d'études et honoraires.

3.2.2. Construction de logements - bureaux pour les agents de liaison affectés dans les Préfectures.

La construction des logements - bureaux pour les agents de liaison affectés dans les préfectures, hormis celle de KIGALI, ont commencé en 1983.

Les études du projet ont été commandées à la Caisse Hypothécaire du Rwanda pour un montant de FRW 80.000.

Les attributaires retenues par préfecture, les montants offerts, les avenants au marché initial, ainsi que les montants payés au 31.12.1983 sont consignés dans le tableau n° 17.

A la fin de cette année, seul le bureau - logement de BYUMDA était déjà terminé, alimenté en eau et électricité. Les travaux des autres maisons sont en voie de finition.

A ces logements - bureaux, il faut ajouter la réfection de l'abri provisoire du bureau de liaison de la Caisse Sociale du Rwanda dans la souspréfecture de NGORORERO.

Tous des logements - bureaux seront habités au courant de l'année 1984.

Construction logements - bureaux dans les Préfectures.

Préfectures	Attributaires	Marché initial	Avenants	Total exigible	Net versé au 31.12.1983
BYUMBA	PAMPIMBANO Alfred	3.640.930	297.766	3.938.696	3.793.059
GITARAMA	RUGAMBWA Ambroise	3.694.184	342.940	4.037.124	3.227.160
BUTARE	GASARABWE J.Damascène	3,828,160	632.440	4.460.620	3•593•493
GIKONGORO	MWIZERWA Japhet	3.803.673	291.577	4.095.250	3.263.050
RUHENGERI	ETEXCO	3.902.021	230.595	4.132.616	2.766.909
GISENYI	ETEXCO	3.902.021	304.328	4.206.349	2.690.642
CYANGUGU	NTIVUGURUZWA Bernard	3.736.340	524•524	4.260.864	2.411.664
KIBUYE	NTIVUGURUZWA Dernard	3.736.340	958.666	4.695.006	1.910.671
KIBUNGO	NSENGIYUMVA Philémon	3.639.460	158.490	3.797.950	1.874.321
T O T AUX		33.883.149	3. 741 .3 26	37.624.475	25.530.969

3.2.3. MAGASIN KACYIRU.-

Dans le but de désenclaver le quartier de KACYTRU et la population environnante qui devait chaque fois s'approvisionner au centre - ville, nous avons construit un magasin près des 100 maisons sociales.

Les études ont été faites par la Caisse Hypothécaire du Rwanda pour un montant forfaitaire de FRW 10.000. Le marché fut conclu avec l'Entreprise USENGIMANA Richard qui avait l'offre la plus basse, pour un délai de 105 jours.

Le coût du marché et des travaux supplémentaires s'elève à FRW 6.072.812.

Le coût total du projet à savoir le marché initial, études, travaux supplémentaires, raccordement électrique et en eau, agencement manumétal et coffre-fort se chiffre à FRW 8.352.045.

La Coopérative TRAFIPRO fut choisie comme locataire prioritaire de ce magasin et le loyer mensuel est fixé à FRW 76.667 renouvelable après 2 ans à partir du 01 Avril 1983.

3.2.4. Complexe socio - récréatif.

La Caisse Sociale du Rwanda, après avoir remarqué que les activités récréatives à KACYIRU n'existent presque pas après le travail et surtout durant les fins de semaine, a entrepris la construction d'un complexe socio-récréatif près des 100 logements. Les études techniques ont été confiées à la Caisse Hypothécaire du Rwanda et les honoraires d'études s'élèvent à 1.034.410 FRW tandis que ceux de la surveillance des travaux seront 2,3% du coût définitif du projet.

L'avis d'appel d'offres a été lancé le 20 Juillet 1983 et l'Entreprise SEEULIKOKO Célestin a été retenue parmi huit concurrents pour un prix estimatif de FRW 40.525.138

Ce projet comporte trois bâtiments d'une superficie totale d'à peu près 1.150 m2 et comprendra la cantine, la salle polyvalente (cinéma, conférences - vidéo - disco - orchestres, etc...) et une bibliothèque.

Les travaux avancent à un rythme satisfaisant et à la fin de l'année 1983 ils venaient de coûter FRW 11.218.261.

3.2.5. Immeuble de rapport.

Comme nous le disions dans notre rapport d'activités au 31 décembre 1982, cet immeuble comportera une cave, un rez de chaussée à usage commercial, 5 étages de bureaux, le sixième étage sera réservé à un restaurant panoramique.

Les travaux sont divisés en deux lots, le 1er lot concernant les travaux du gros oeuvre et les finitions extérieures.

C'est l'association momentanée USENGIMANA Richard & MURENZI Jean qui a été finalement déclarée attributaire du marché relatif au 1er lot pour un montant de FRW 268.216.100 pour un délai de 18 mois calendrier.

Les travaux ont démarré le 14 septembre 1983 par l'installation du chantier.

Cependant, étant donné que certains plans lu projet définitifs et des plans d'exécution et de détails ne sont pas encore fournis par le bureau d'études (BUNEP), les activités sont au ralenti sur le Chantier au 31 décembre 1983 et venaient de coûter FRW 31.321.610

3.2.6. Titres de placement et Porte feuille.

En plus du rôle i portant que la Caisse Sociale du Rwanda a jué dans la participation à la création des différentes sociétés nationales, elle continue toujours de souscrire aux Bons de développement, aux Bons du Trésor et aux Bons de Caisse. En établissant le rapport entre les emplois et les ressources financières tels qu'ils figurent au bilan 1983, nous constatons que les titres de placement et porte feuille constituent le flux le plus important dans la gestion financière de notre établissement, car ils représentent 81% de l'ensemble de réserves. Nous donnons ci-après le détail de ces pourcentages :

Postes le l'Actif	Montants	Valeur exprimée en % de la valeur totale des réserves
1. Immobilisation	720.410.275	$\frac{720.410.275}{6.722.728.691} = 10.7\%$
2. Titres de placement et porte feuille	5.488.516.741	$\frac{5.488.516.741}{6.722.726.691} = 61.7\%$
3. Réalisable et disponible	513.801.875	$\frac{513.801.875}{6.722.728.891} = 7.6\%$

Ces fonds ont été placés à moyen et long terme suivant Article 17 du décrêt-loi du 22 08.1974 qui stipule que "le plan financier de placement des fonds de la Caisse Sociale du Rwanda doit réaliser en premier lieu la sécurité réelle des fonds et viser en outre à obtenir un rendement optimal des fonds placés et dans la mesure du possible , à concourir au progrès social et au développement économique de la nation".

Nous donnons dans les tableaux suivants (n° 8, 9, 10) les intérêts à recevoir sur les Bons de développement au 31/12/1983, les intérêts sur les Bons de Trésor ainsi que le détail des placements en Bons de développement au 31/12/1983.

Nous donnons ci-après la répartition des produits de l'exercice 1983 provenant de ces divers placements.

REPARTITION DES PRODUITS EXERCICES 1983.

LIBELLE	Total deux branches 100%	Risques Profes. 27,54%	Pensions: 72,46%
1. Produits des Placements: 7100 Intérêts s/Bons de Développement (Etat Rwandais 7100 Intérêts s/Bons du Trésor (Etat Rwandais) 7100 Intérêts s/Bons de Caisse (Air Rwanda) 7100 Intérêts s/Caisse d'Epargne 7100 Dividendes sur la Banque de Kigali TOTAL	321.808.334	88.626.015	233.182.319
	27.048.479	7.449.151	19.599.328
	16.300.000	4.489.020	:11.810.980
	7.499.182	2.065.275	5.433.907
	5.129.687	1.412.716	3.716.971

Il ressorte de ce tableau que les placements de la Caisse Sociale du Rwanda ont un taux de rentabilité moyen de 6,9% (377.785.682)
5.488.516.741

Tableau nº 8

4

Intérêts à recevoir sur les Dons de Développement au 31/12/1983

N°s	Série	Echéance	Capital	Période	Mois	Taux	Inté	erats à recevo	ir	Payés en 83	Solde à
				and water states when within 1900 within water driver water states cause states cause again again states within water			Pour 1982	Pour 1983	TOTAL		Payer
444	P-II/79	01/02/84	30.000.000	01/02/82 au 31/12/83	23	5%	1.375.000	1.500.000	2.875.000	1.500.000	1.375.000
446	P-VI/79	01/06/84	50,000,000	01/06/82 au 31/12/83	19	5%	1.458.333	2.500.000	3.958.333	2.500.000	1.458.333
447	P-VII/79	01/07/84	20.000.000	01/07/82 au 31/12/83	18	5%	500.000	1.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
448	P-VII/79	01/07/84	23.000,000	01/07/82 au 31/12/83	18	5%	5 10.000	1.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
450	P-VIII/79		20,000.000	01/06/82 au 31/12/83		5%	416.667	1.000.000	1.416.667	1.000.000	416.667
451	P-IX/79	01/09/84	65.000.000	01/09/82 au 31/12/83		5%	1.083.333	3.250.000	4.333.333	3.250.000	1.083.333
496	M-II/62	01/03/84	350.000.000	01/03/82 au 31/12/83	22	7,5%	21.875.000	26.250.000	48.125.000	26.250.000	21.875.000
501	M-IV/82	01/04/64	125,000,000	1/04/82 au 31/12/83	21	7,5%	7.031.250	9.375.000	16.406.250	9.375.000	7.031.250
502	M-VI/82	10/06/84	300.000.000	10/06/82 au 31/12/83		7,5%	12.500.000	22.500.000	35.000.000	22.500.000	12.500.000
504	P-VI/82	15/06/87	50.000.000	15/06/82 au 31/12/83		9%	2.437.500	4.500.000	6.937.500	4.500.000	2.437.500
505	P -VII/ 82	1/07/87	250.000.000	01/07/82 au 31/12/63		9%	11.250.000	22.500.000	33.750.000	22.500.000	11.250.000
506	M-AIII/85		50.000.000	01/08/82 au 31/12/83		7,5%	1.562.500	3.750.000	5.312.500	3.750.000	1.562.500
511	P-IX/82	61/39/87	400.000.000	01/09/82 au 31/12/83		9%	12.000.000	36.000.000	48.000.000	36.000.000	12.000.000
508	P-X/82	01/10/87	200.000.000	01/10/82 au 31/12/83		9%	4.500.000	18.000.000	22.500.000	18.000.000	4.500.000
516	P-XII/62	01/12/67	200.000.000	1/12/82 au 31/12/83		9%	1.500.000	18.000.000	19.500.000	_	19 500.000
526	P-III/83	15/03/88	200.000.000	15/03/63 au 31/12/63		9%		14.250.000	14.250.000	-	14.250.000
525	P-VII/83	15/03/88	100.000.000	15/03/83 au 31/12/83	9,5	9%		7.125.000	7.125.000	_	7.125.300
530	P-V/83	01/05/88	100.000.000	01/05/83 au 31/12/83	8	9%	* 10	6.000.000	6.000.000	_	6.000.000
531	P-VI/83	01/06/88	200.000.000	01/06/83 au 31/12/83	7	9%		10.500.000	10.500.000	_	10.500.000
533	P-VII/83	01/07/88	100.000.000	01/07/83 au 31/12/83	6	9%	_	4.500.000	4.500.000	_	4.500.000
566	P-VII/E3	01/07/86	100.000.000	01/07/83 au 31/12/83	6	9%	-	4.500.000	4.500.000	_	4.500.000
538	P-VIII/63		100.000.000	20/08/83 au 31/12/83	4 1/3	9%	× ==	3.250.000	3.250.000	_	3.250.000
539	P-VIII/E3		100.000.000	20/08/83 au 31/12/83	4 1/3	9%	-	3.250.000	3.250.000	-	3.250.000
542		01/09/88	50.000.000	01/09/83 au 31/12/83	4	9%	-	1.500.000	1.500.000	_	1.500.000
544	P-IX/83	01/09/88	600.000.000	01/09/83 au 31/12/83	4	9%	-	18.000.000	18.000.000	_	18.000.000
553	P-X/93	01/10/68	100.000.000	01/10/63 au 31/12/83	3	9%	_	2.250.000	2.250.000	_	2.250.000
557	P-XI/63	01/11/68	100.000.000	01/11/83 au 31/12/83	2	9%	_	1.500.000	1.500.000	_	1.500.000
561	P-XI/83	01/11/68	440.000.000	01/11/83 au 31/12/83	2	9%	-	6.600.000	6.600.000	_	6.600.000
563	P-XII/83	01/12/88	100.000.000	01/12/83 au 31/12/83	1	9%	-	750.000	750.000	_	750.000
569	P-XII/63	20/12/88	100.000.000	20/12/88 au 31/12/83	1/3	9%	-	250.000	250.000	-	250.000
-	LĀTCT \ R		4.620.000.000				75.989.583	255.350.000	335.339.553	153.125.000	182.214.583

Tableau nº 8 (suite et fin)

INTERETS A RECEVOIR SUR LES BONS DE DEVELOFFEMENT AU 31.12.1983 (suite)

Nºs	Série	Echéance	Capital	Période	Mois	Taux	<u>Intérêts à</u> Pour 1982		Total	Payés en 83	Solde à Payer
434 438 440 477 462	P-III/78 P-V/78 P-VII/78 P-X/78 M-IX/81	échus au c 15.03.63 01.05.63 01.07.63 01.10.63 01.09.63 01.11.63	100.000.000 100.000.000 100.000.000 100.000.0	15.3.82 au 15.3.83 01.05.82 au 1.5.83 01.07.82 au 1.7.83 01.10.82 au 1.10.83 01.39.82 au 1.9.83	12 12 12 12	5% 5% 5%	3.333.333 2.500.000 1.250.000 15.000.000	1.041.667 1.666.667 2.500.000 3.750.000 30.000.000	5.000.000 5.000.000 45.000.000	5.000.000 5.000.000 5.000.000 5.000.000 45.000.000 33.000.000	
To	tal Général		4.620.303.330	20			111.531.249	321. 208 .33 4	433.339.583	251.125.000	182, 214,583

Tabl	6911	Mo	9
TOTAL	- Cuu		1

INTERETS S/LONS DU TRESOR.

	a) T	xistants.									
534 575		0.03.84		1.7.83 au 31.12.84 28.12.83 au 31.12.83		6,5% s 6,5%	-	7.274.239 138.889	7•274•239 136•8c9	-	7•274•239 136•669
S/	total		423.822.741					7.413.128	7.413.126		7.413.128
527 521 535	I-I/E2 3 I-X/E2 3 F-XII/E2 2	30.09.82 30.06.83	223.822.741	01.01.62 au 30.9.62 01.10.63 au 30.6.63 28.12.63 au 28.12.63 28.06.83 au 2 8.12.83	6	6,5% 6,5% 6,25% 6,25%	138.685	7.274.240 6.111.111 6.250.000	10.911.359 10.911.359 6.250.000 6.250.000	10 .911.35 9 10.911 .35 9 6.250.000	6 . 250 . 000
\mathbf{T}_{\circ}	TAL GENERAL		423.822.741				14.667.367	27.048.479	41.735.846	26.072.718	13.663.128

PLACEMENT EN BONS DE DEVELOPPEMENT AU 31/12/1983.

Nºs et Séri€	s Valeur	Echéance	Souscrits en 1979	Souscrits en 1982	Souscrits en 1983	Motol G.
2. P - VI 3. P - VI 4. P - VI 5. P - VI 6. P - I 7. M - I 9. M - VI 10. P - VI 12. M - VI 13. P - VI 14. P - VI 15. P - VI 16. P - VI 17. P - VI 20. P - VI 22. P - VI 22. P - XI 23. P - XI 24. P - XI 25. P - XI 26. P - XI 27. P - XI 28. P - XI 29. P - XI 29. P - XI	1/79 01/02/1979 01/06/1979 1/79 01/07/1979 1/79 01/08/1979 1/82 01/03/1982 V/82 01/04/1982 1/82 15/06/1982 1/82 01/07/1982 1/82 01/09/1982 1/82 01/09/1982 1/82 01/09/1982 1/83 01/05/1983 1/83 01/05/1983 1/83 01/07/1983 1/83 01/07/1983 1/83 01/07/1983 1/83 01/07/1983 1/83 01/09/1983 1/83 01/09/1983 1/83 01/09/1983 1/83 01/09/1983 1/83 01/10/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/11/1983 1/83 01/12/1983 1/83 01/12/1983 1/83 01/12/1983 1/83 01/12/1983 1/83 01/12/1983	01/02/1984 01/06/1984 01/07/1984 01/07/1984 01/08/1984 01/03/1984 01/04/1984 10/06/1987 01/07/1987 01/07/1987 01/08/1988 01/09/1988 15/03/1988 01/05/1988 01/05/1988 01/05/1988 01/07/1988 01/07/1988 01/07/1988 01/09/1988 01/09/1988 01/09/1988 01/09/1988 01/10/1988 01/10/1988 01/10/1988 01/11/1988 01/11/1988 01/11/1988	30.000.000 50.000.000 20:000.000 20:000.000 65:000.000	350.000.000 125.000.000 300.000.000 50.000.000 50.000.000 400.000.000 200.000.000 200.000.000	200.000.000 100.000.000 100:000.000 200.000.000 100:000.000 100:000.000 100:000.000 100:000.000 600.000.000 100:000.000 100:000.000 100:000.000	Total Cumulé 30.000.000 80.000.000 100:000.000 120.000:000 140:000:000 205:000.000 680:000:000 980:000:000 1.280.000:000 1.280.000:000 1.280.000:000 2.130:000:000
Totaux au	31/1 2/1983		205.000.000	1.925.000.000	2.490.000.000	4.620.000.000

3.4 Gestion et Approvisionnements.

3.4.1 Les FRAIS de Gestion

La Caisse Sociale du Rwanda a dépensé 118.792.024 FRW en frais de Gestion et de fonctionnement et les amortissements s'élèvent à 42.246.148 pour l'exercice 1983. Ce qui nous donne en total de charges administratives de 161.038.162 FRW. Ce qui représente 39,4 % des produits de Gestion enregistrés au cours de cette mème année. Nous donnons au Tableau N°11 la répartition des charges administratives exercice 1983, ventilée suivant les deux branches de sécurité sociale à savoir la branche des risques Professionnels et la branche des Pensions.

Selon l'article II du Décret - Loi du 22 Août 1974 portant organisation de la sécurité sociale, chaque branche du régime de sécurité sociale fait l'objet d'une gestion financière distincte et la part des frais d'administration à imputer à chaque branche est déterminée par arrêté ministériel.

La solution retenue, avant l'adoption de cet arrêté, est que cette répartition soit effectuée en fonction du rapport existant entre d'une part, le total des prestations versées et des cotisations encaissées, pour chacune des branches et d'autre part le total des prestations versées et des cotisations encaissées dans l'ensemble des régimes.

Pour l'exercice 1983, les charges et les produits se répartissent dans les rapports suivants :

	Le total des prestation cotisations encaissées	ns versées et des par branche	Le total des prestations versées et des cotisations encaissées des deux branches
	Risques Professionnels	Pensions	R. TOTAL
1.Prestations versées 2.Cotisations encaissées	88.506.805 258.531.520	137.464.455 775.594.560	225.971.260 1.034.126.080
TOTAUX	347 • 038 • 325	<u>913.059:015</u>	1.260.097.340

1. Pourcentage des risques professionnels: 347.038.325 : 27,54 %

2. Pourcentage des Pensions 913.059.015 : 72,46 %

..../....

REPARTITION DES CHARGES ADMINISTRATIVES EXERCICE 1983.

			12
LIBELLE	Total des deux branches 100 %	Risques Professionnels 27,54 %	Pensions: 72,46 %
1. Frais de Personnel: 6500 Salaires du Personnel: 6540 Sécurité Sociale 6551 Uniformes du personnel auxiliaire 6552 Médicaments 6553 Perfectionnement du personnel	46.603.396 2.300.409 5:000 7.518:087 1.709.827	12.834.575 633.533 1.377 2.070:481 470.886	33•768•821 1•666•876 3•623 5•447•606 1•238•941
2. Frais d'entretien et de réparation: 14.131.225 6612 Entretien et réparation véhicules 6613 Entretien et réparation immeubles 6614 Entretien et réparation matériel et Mobilier	7.051.948 5.479.032 1.600.245	1.942.107 1.508.925 440.707	5.109.851 3.970.107 1.159.538
3. Autres frais de fonctionnement: 6611 Loyer de matériel et de services extérieurs 6615 Dons et Libéralités 6616 Eau et Electricité 6617 Honoraires d'études 6618 Assurances des véhicules 6620 Frais de mission à l'étranger 6621 Frais de mission à l'intérieur 6631 Frais de représentation 6632 Fourniture de bureau 6633 Frais pour Umuganda 66331 Frais pour Animation 6634 Frais de documentation 6635 Frais de P.T.T 6637 Jetons de présence et émoluments 6638 Cotisations à l'A.I.S.S 6637 Frais de banque 4. Dotations aux amortissements: 6901 Sur les immeubles	711.659 16.936.080 770:807 11.742.677 640.889 3.156.531 2.020.814 314.625 6.088:549 103:650 1.494:763 111.620 1.370.801 87:500 374:166 598:949	195.991 4.664.196 212.280 3.233.933 176.501 869.309 556.532 86.648 1.676:786 28.545 411.658 30.740 377.519 24.098 103.045 164.951	515.668 12.271.884 558.527 8.508.744 464:388 2:287:222 1.464:282 227.977 4:411:763 75:105 1.083:105 80.880 993:282 63:402 271:121 433:998
6903 Sur les machines 6904 Sur les véhicules 6905 Sur le mobilier 6907 Sur la Bibliotéque	32.907.541 847.587 2.818:907 5.525:012 147:101	9.062.737 233.426 .776.327 1.521.588 40.512	23 • 844 • 804 614 • 161 2 • 042 • 580 4 • 003 • 424 • 106 • 589
TOTAUX 161.038.172	161.038:172	44.349.913	116.688:259

Dépense d'Equipement:

Réparties	Nous avons Comme suit:	enregistré Matériel	Frw 6.397.449 de Bureau	en dépens 3.07	ses d'équipement
		Matériel	de Maison	94	+•808
		Véhicules	S	2.853	. 1 82
		Mobilier		130	000
		Bibliothe	èque	247	•523
		# (WE)		Mark Market Market	*
			Total	6.397	·449

4. Situation des Assurés Sociaux et des Employeurs

4.1. <u>Cotisations</u>

Au cours de l'exercice 1983, la Caisse Sociale du Rwanda a encaissé des cotisations d'un montant de FRW 1.034.126.080 dont FRW 258.531.520 en Risques Professionnels et 775.554.560 en Pensions. Ce montant comprend les cotisations arriérées récupérées pour FRW 141.717.995 et FRW 892.418.276 de cotisations propres à l'année 1983.

En faisant la comparaison entre les prévisions des cotisations à recevoir et les cotisations réalisées, il en ressort que les cotisations arriérées ont été récupérées à 141,72% tandis que les prévisions des cotisations de l'année 1983 ont été réalisées à 82,66% comme nous le montre le tableau ci - dessus. (Tableau n° 11)

TABLEAU N° II

Comparaison encaissements prévus et encaissements réalisés en 1983

SECTEUR	!COTIS	SATIONS ARRIEREES		! COMTSAMTO	MC DD T	
	! PREVISIONS	! REALISATIONS	! %	•	NS DE L'ANNEE 19	
PUBLIC	! 75.000.000	119.561.049	! 159,41	! 664.300.000	! FEALISATIONS ! 512.626.249	! %
RELIGIEUX	I -	! 306.413	·!———— ! –	! 29.406.000		77,17
SOCIETE D'ECO- NOMIE MIXTE	! -	3.097.748	!	<u> </u>	1 30.090.527	1102,3
	·		!	183.720.000	169.793.867	, 92,42
PRIVE	25.000.000	18.752.785	75,01	202.250.000	179.907.633	! 88,95
TOTAL	! 100.000.000	! 141.717.995 !	141,72	! 1079.676.000	892.418.276	! 82,66

Il ressort de ce tableau qu'il y a eu une sous - estimation des cotisations arriérées à récupérer de 41,72% et une sous - estimation des cotisations à encaisser au cours de l'année 1983 qui est de l'ordre de 17,34%.

Les cotisations arriérées à récupérer se répartissent conne suit au 31 Décembre 1982 :

	octate au 7
- Secteur Public.	,
- Personnel du M.R.N.D. - Personnel Sous-Statut	73:207:341
- Personnel Sous-Contrat	
- Personnel Diplomatique	30.935.239
- Forces Armées Rwandaise	759.628
dont:	130.997.370
, , , =	
Armée Rwandaise 115.036.185	
Gendarmerie 15.961.185	
- Etablissements Publics	117.212.966
- Communes	
- Autres Service Publics	144.316.935
- Secteur Religieux	2.841.385
- Secteur d'Economie mixte	4.346.013
	1.196.576
- Secteur Privé	116.182.004
Total	
	623.555.356

Les cotisations reçues du secteur public représentent57% de l'ensemble. Toutesproportions gardées, il saute aux yeux que les irrégularités de versement des cotisations sont plus prononcées dans le Secteur Public. En effet les cotisations arriérées à récupérer du Secteur Public représentent plus de 80% de l'ensemble des arriérées.

4.1.1. Declarations de versement modèle VI

L'Employeur est tenu de produire le relevé nominatif des salaires payés à son personnel ../..

- à la fin de chaque trimestre. Les irrégularités dans l'accomplissement de cette obligation sont très nombreuses.
- Pour le Secteur Public, la période obscure de 1963 à 1973 place les Responsables des Services dans l'impossibilité de remédier à cette situation car les listes de paie, seuls documents pouvant servir de base à la production de la déclaration font défaut.
- Pour le Secteur Privé, les lacunes se rencontrent dans les dossiers des petits employeurs qui parfois ont cessé leurs activités et que nous continuons à compter parmi les employeurs, faute d'information, tandis que les entreprises importantes s'acquittent scrupules eument de ce devoir.
- Le Secteur Religieux est quant à lui en ordre. Nous donnons ci-après le tableau indiquant le nombre de comptes et déclarations Mod. VI par secteur d'activités. (Tableau n° 12) pour l'année 1983.

TABLEAU N° 12

NOMBRE DE COMPTES & DECLARATIONS MOD. VI PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 1983

COMPTES &	!	1	!	!	DECLARAT	TONS MOD. I	VI TRIMESTRIE	TIFC		
DECLARATIONS SECTEURS	! COMPTES ! OUVERTS	! COMPTES ! CLOTURES !	! COMPTES ! ACTIFS !	! POUR 1983	ATTENDUES	! TOTAL	PRODUITES EN 1983	! %	!ATTENDUES !AU 31/12/ 1983	
PUBLIC	! 653	! 57	! 479	1.916	! 6.045	7.961	3. 628	45,57	4.333	! 54,43
RELIGIEUX	! 488	! 52	! 436	! 1.744	! 986	! 2.730!	1.757	! 64,36	! 973	! 35,64
PRIVE	3.023	1.059	! 2.081	! 8.324	! 19.825	! 28.149 ! 28.149	4.733	! 16,81	! 23.416	83,19
TOTAL	! 4.164	! 1.168	! 2.996 !======	! 11.984 !=======	! 26.856 !=======	38.840	10.118	26,05	28.722	73,95

Des 10.118 déclarations rentrées en 1983, 4403 représentent les arriérées, tandis que 5.755 se rapportent à l'année 1983.

Toutefois, avec l'ouverture des bureaux de liaison de la Caisse Sociale du Rwanda dans les Préfectures, nous espérons que le nombre de déclarations arriérées à produire diminuera sensiblement, surtout que ces agents contribueront énormément à leur confection et qu'ils nous informeront des employeurs à radier sur la liste des actifs suite à la cessation de leurs activités.

4.1.2. Majorations de Retard.

Conformément à l'Article 14 du Decret - Loi du 22 Août 1974 portant organisation de la Sécurité Sociale, les employeurs qui se sont rendus coupables de retard dans le versement des cotisations ou dans la production du relevé nominatif des salaires payés ont encouru des majorations de retard. En 1983, nous avons encaissé 11.105.086 FRW de majorations de retard.

4.1.3. Relations avec l'extérieur en matière de recouvrement des cotisations

La Section Cotisations a reçu dans son bureau de nombreux employeurs et les a aidés à mettre à jour leurs comptes.

En dehors de ces rencontres bénéfiques pour les deux parties, cette Section a écrit 1.178 lettres en vue :

- de faire rentrer les cotisations et les déclarations Mod. VI
- de signifier aux cotisants le montant des majorations de retard encouru
- de délivrer les attestations de non créance aux employeurs qui en ont exprimé le besoin.

Nous donnons ci - après la répartition de cette correspondance :

Objet Secteur !	PUBLIC !	RELIGIEUX !	PRIVE	! TOTAL
Cotisations !	81	3 !	138	! 222
Déclarations !	103	53 !	68	! 224
Majorations de Retard !	7I	45 !	480	1 532
Attestation de non - créance!			155	! 155
Divers !	5 !	5	35	! 45
	1 <u>9</u> 6!	106!	876	1 1.178

4.2. <u>Immatriculation</u>.

4.2.1. Situation d'Immatriculation des employeurs.

Les employeurs sont immatriculés suivant les trois Secteurs (Public, Religieux, et Privé) et par ordre chronologique de leur enregistrement.

Au cours de l'exercice 1983, nous avons enregistré 201 nouveaux employeurs, 6 du Secteur Public, 21 du Secteur Religieux et 174 du Secteur Privé.

Ces nouveaux employeurs ont porté le nombre total des employeurs immatriculés à 4.164 à la fin de l'année 1983.

4.2.1.1. Mouvement des Comptes Employeurs.

- Secteur Public.

Au 31 Décembre 1982, nous avions 55 Comptes radiés - Au cours de l'exercice 1983, nous avons noté 2 Comptes radiés. Cumulés avec ceux des années antérieures à l'année 1983, nous avons 57 Comptes radiés au 31 Décembre 1983.

- Secteur Religieux.

Au 31 Décembre 1982, nous avions 48 Comptes radiés - Au cours de l'exercice 1983, nous avons enregistré 4 employeurs qui ont arrêté leurs activités, ce qui porte à 52 le total des comptes radiés.

- Secteur Privé.

Au 31 Décembre 1982, nous avions 872 Comptes radiés - Au cours de l'exercice 1983, suite aux rapport de certais Inspecteurs du Travail, on a relevé 166 employeurs qui ont cessé leurs

activités durant les années antérieures à l'année 1983. 23 employeurs seulement ont arrêté leurs activités aucours de l'exercice 1983. Au cours de cette même année, on a aussi noté 5 employeurs qui ont suspendu leurs activités.

Cependant, 7 employeurs qui avaient arrêté leurs activités ont réouvert leurs comptes. Nous constatons donc qu'au 31 Décembre 1983, les employeurs actifs dans le Secteur Privé étaient au nombre de 2.996 et les Comptes radiés au nombre de 1.168.

Nous donnons au tableau n° 13, la répartition des Comptes des Employeurs par Préfecture, et Secteur d'activité.

TABLEAU Nº 13.

Relevé des Employeurs par genre d'activité et par Préfecture. "Situation au 31 Décembre 1983."

PREFECTURE	!	ACTI	FS		!	RADI	ES		!	TOTAL	
SECTEUR	! PUBLIC	!RELIGIEUX	PRIVE	! TOTAL	! PUBLIC	RELIGIEUX	! PRIVE!	TOTAL	PUBLIC	RELIGIEUX	PRIVE
KIGALI	! 96	! 100	1.198	! 1. 394	! 12	!8	!460 !	480	! 108	! 108	! 1.658
GITARAMA	! 34	! 53	87	! 174	! 4	! 11	! 124 !	139	! 38	! 64	! 211 !
BUTARE	!80	! 94	260	! 434	!12	!9	!129_!	150	! 92	103	! 389!
GIKONGORO	! 31	! 12	99	! 142	!5	! 4	! 35 !	44	! 36	16	134!
CYANGUGU	! 34	! 27	39	! 100	!2	!3	! 45!	50	! 36	30	84!
KIBUYE	! 36	! 29	. 81	! 146	!4	! 4	! 42!	50	! 40	33	! 123!
GISENYI	! 42	! 33	123	! 198	!5	!6	117 !	128	! 47	39	240!
RUHENGERI	! 44	! 34	92	! 170	!5	!3	61 !	69	! 49	37	! 153!
BYUMBA	! 42	_ ! 24!	57	! 123	! 4	! 1 !	10 !	15	! 46!	25	. 67 !
KIBUNGO	! 40	<u> </u>	73	! 143	!4	!3	36!	43	! 44	33	109!
T O T A L	! ! 479	436	2.109	! 3.024**	! ! 57	52	1.059	1.168	536	488	3.168

TABLEAU Nº 14.

Répartition des Travailleurs affiliés à la Caisse Sociale du R_Wanda, pendant l'année 1983, par Secteur d'activité économique, par lieu de naissance, par sexe.

Lieu de Nais.&Sex S. d'Act.	<u>ce!i-</u>	M ! F !	M ! F	!——— ! M ! F	-! ! M !	—!— F ! M	! F	! M !	—-!- F!	M ! F	! ! M ! F	-!	!! ! M ! F!		! M ! F !
PUBLIC	! 558!149!5 	88! 263!	1004!459	1490122	0!365!	36!50	5!234	15851	16217	711:247	! 493!15	7!423!107	1 871341	569212124	15779121681
RELIGIEUX	K ! 57! 24! —!——!——!-	86! 53! —!——!	147! 29	! 30! 1: !——!—	2! 37! -!!-	8! 4 —!—	6! 21 —!——	!237! !——!-	14! !-	49! 26	! 42! 2 !——!—	3! 34! 14 -!!	! 17!21! !——!——!	765! 224	7821 2551
PRIVE	!1071! 86!6 !!-	528! 81! —!——!-	430! 77 ——!	! 213! 24 !!-	4!586! -!!-	29!35 —!—	2! 3C	! 477 ! -!——!-	56!6	507! 32	! 1146! 4 !——!—	5!200! 23 -!!	! 244 ! 15 ! !——!——!	!5710! 483 	5954 498
TOTAL	! 1686! 259 1 3	802!397! ===!===!	1581!565 ====!===	!733!25 !===!==	5!888! <i>^</i> =!===!=	73!90 ==!==	3!285 =!===	1299!	232 1 3	367 ! 305	! 1681! 22 ! ====! ==	5!657!144 =!===!===	! 348!701 !===!==!	12167 2831 	1 2515! 2921!

Par ailleurs, le tableau n° 15, nous donnons la répartition des Assurés affiliés à la Caisse Sociale du Rwanda par année et par Secteur d'activité de 1962 à 1983.

Année	Secteur Public	Secteur Religieux	Secteur Privé	Total	! Cumul
1962	12.903		20.037		
1963	<u>!</u> 210	! 1.093 !	1.822	40.591	_!40.591
* 1964	1.256	! 836 !	2.090	3.125	_! <u>43.716</u>
1965	_!800	533	1.332	4.182	_! <u>47.898</u>
1966	!1.197	! 798 !	1.966 !	2.665	_! <u>50.563</u>
1967	1.383	921 !	The state of the s	3.991	_!54.554
1968	.484	! 990 !	2.304 ! 2.474 !	4.608	_!59.162
1969	1.565	! 856 !	2.139	4.948	_!64.110
1970	!1.000	! 854 !		4.560	_!68.670
1971	!1.990	. 58	2.137 !	3.991	. 72.661
1972	! 2.118	! 466	1.526 !	3.574	<u></u>
1973	! 2.400	462	6.933	9.517	<u>!</u> 85.752
1974	. 3.818	591	7.119 !	9.981	95.733
1975	9.538	863	9.816 !	14.225	! 109.958
1976	!3.101	881	9.057 !	19.458	! 129.416
1977	! 1.387	656	10.186 !	14.168	143.584
1978	! 2.661	773	7.382 !	9.425	! 153.009
1979	! 3.700	697	9.839	13.273	!166.282
1980	1 3.021	1.074	13.224	17.621	! 183.903
1981	! 4.444 !	627	11.567	15.662	! 199.563
1982	!5.906	792	9.399!	14.470	!214.035
1983	7.947	1.037	7.241	13.939	! 227.974
=======	[======================================	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	6.452	15.436	! 243.410

^{*} ASSURES ACTIFS

⁺ ASSURES ENREGISTRES

** Nous avons ventilé l'employeur SOMIRWA en ces 28 sièges d'exploitation répartisur toute l'étendue du territoire.

4.2.2. Situation des Assurés.

En matière d'affiliation des travailleurs, il a été enregistré au cours de l'exercice 1983, un effectif de 15.436 nouveaux Assurés. Soit une augmentation de 1.497 par rapport à 1982. Ces nouveaux Assurés sont répartis par sexe et par Secteur d'activité de la façon suivante :

	M	F	TOTAL
Secteur Public	5.779	2.168	7.947
Secteur Religieux	782	255	1.037
Secteur Privé	5.954	498	6.452
TOTAL	12.515	2.921	15.436

Avec ces nouveaux Assurés, le nombre total des Assurés à la Caisse Sociale du Rwanda à fin Décembre 1983 est de 243.410 personnes.

Les Assurés actifs à fin Décembre 1982 était de 226.312 (déduction faite des Assurés retraités), et à fin Décembre 1983, les Assurés actifs sont au nombre de 241.748 (déduction faite des Assurés retraités = 1.662). A ce chiffre, il faudra retrancher les nouveaux retraités enregistrés en 1983 et dont le nombre n'est pas encore connu.

Le tableau n° 14 nous montre la répartition des travailleurs (nouveaux) affiliés à la Caisse Sociale du Rwanda, par Secteur d'activité, économique, par lieu de naissance et par sexe à fin Décembre 1983.

The state of the state of activity and the second of the s

4.2.3. Comptes Individuels.

Comme par le passé, les activités du Bureau Comptes Individuels se sont axés principalement sur le dépouillement des déclarations Mod. VI, relevant notamment les cas de non - attribution des numéros d'affiliation, d'attribution de numéros de référence et de faux numéros.

Toutes ces anomalies ont toujours été signalées à l'attention des employeurs concernés.

La vérification dans les registres a révélé que beaucoup de numéros signalés dans les listes n'avaient pas été enregistrés.

D'autres erreurs ont été constatées notamment:

- Les numéros d'affiliation indiqués dans les déclarations Mod. VI mais non enregistrés à la Caisse Sociale du Rwanda
- Les affiliés déclarés sous des numéros appartenant à d'autres assurés
- Les numéros enregistrés à la Caisse Sociale du Rwanda mais que les employeurs ne mentionnent pas dans les déclarations Mod. VI
- La non attribution des numéros aux assurés.

Pour remédier à cette situation, nous avons (Bureau Comptes Individuels) établi un fichier alphabétique pour le classement des cartes d'affiliation Mod. II, et nous avons établi un formulaire de reconstitution de carrière des Travailleurs. Ces fiches permettront de relever les différents numéros de nos affiliés et d'annuler les numéros attribués en surplus.

4.3. Pensions

4.3.1. Les demandes de prestations

Au ceurs de l'année 1983, nous avons enregistré plus de demandes en matière de pensions qu'an cours de l'année 1982. Nous retraçons au tableau n° 16 les dessiers en suspens au 31 Décembre 1982, les dossiers reçus pendant l'exercice 1983, les dessiers servis au cours de cette année ainsi que le nombre de demandes en suspens au 31 Décembre 1983.

Demandes en suspensau 31.12.82 : il s'agit des déssiers non achevés au cours de l'exercice 1982 et dont l'étude s'est péursuivie en 1983.

Demandes nulles : ce sont

- : des demandes introduites avant d'atteindre l'âge de la pension
 - des demandes dont les requérants ne cessent pas toute activité salariée
 - des demandes introduites deux, trois ou même quatre fois, avec un certain intervalle de temps par les mêmes individus
 - des demandes introduites sans avoir été affiliés à la sécurité sociale
 - des demandes introduites sans avoir accompli au moins 12 mois d'assurance.

Demandes en suspens

: il s'agit de demandes dont les dossiers n'ont pu être clôturés à cause de telle ou telle information, de telle ou telle pièce qui manquent dans le dossier, de l'irrégularité dans la transmission des relevés de cotisations sociales devant servir de base pour le calcul des prestations dues.

4.3.2. Les prestations versées et leurs bénéficiaires

Les prestations versées pendant l'année 1983 ont augmenté par rapport aux exercices antérieurs. Cet accroissement s'explique par le fait quele nombre de demandes reçues et le nombre de dossiers liquidés ont augmenté successivement de 17,68% et de 99% par rapport à l'année 1982. Cette augmentation s'explique également comme nous l'avons signalé dans notre rapport d'activité 1982, par la mise en application des dispositions de l'Arrêté Presidentiel n° 544/06 du 13/11/1981 portant révision des montants de pensions et rentes servies par la Caisse Sociale du Rwanda.

Préfectures et S/Préfectures	Demandes en suspens au 01.01.1983	Demandes reçues en 1983	Demandes traites au cours de l'exercice 1983	Demandes nulles	Demandes servies	Demandes en suspens fin 1983
1. KIGALI	646	327	973	11	390	570
2. KANAZI	-	18	18		5	572
3. RUSHASHI	_	6	s	_	1	13
4. GITARAMA	263	117	380	12	91	5
5. KIYUMBA	12	13	25	2	10	277
6. BUTARE	559	162	721	22	110	13
7. GIKONGORO	54	19	73	22	99 (c) \$250	589
8. KADUHA	5	1	6	_	7	66
9. MUNINI	14	25	39	1	2	4
10. CYANGUGU	473	94	567	48	1 60	37
11. KIBUYE	269	70	339	15		459
12. GISENYI	320	79	399	5	52	272
13. KABAYA	205	50	255	3	75	319
14. RUHENGERI	657	109	766	1	77	175
15. KIRAMBO	262	42	304	35	113	618
6. BYUMBA	215	201	416	5	33	266
7. NGARAMA	29	48	77	0	155	255
8. KIBUNGO	121	39	160	12	4	73
9. RWAMAGANA	116	44	160	3	16 20	132
TOTAUX 1983	4.220	1.464	5.684	180	1.222	137 4•282
TOTAUX 1982	4.206	1.244	5.450	618	612	4.220

comme, il apparaît sur le tableau ci-dessus, nous avons enregistré 1.464 demandes au cours de l'année 1983 alors qu'en 1982 nous en avions reçu 1.244 soit un accroissement de 17,68%

Le tableau n° 17 montre la nature, le montant des prestations sociales versés ainsi que le nombre de bénéficiaires, le tableau n° 17 bis.

N.B.: Il faut entendre par prestations régularisés, les prestations restitués à leurs bénéficiaires soit sur leur propre réclamation soit sur réclamation de notre Agent de Liaison.

En effet, quand les bénéficiaires n'ont pas pu se présenter au guichet à temps, le service payeur retourne ces prestations à la Caisse Sociale du Rwanda qui les encaisse comme une dette envers les tiers. Au moment où les bénéficiaires les réclament, nous les versons à titre de régularisations.

4.3.3. <u>Difficultés rencontrées et Solutions proposées</u>

Les difficultés rencontrées dans la confection des dossiers des demandes de prestations jusqu'à leur liquidation sont multiples mais les plus saillantes sont :

- Absence de relevés nominatifs de cotisations sociales
- Manque de textes d'application prévus par le Décret-loi sur la sécurité sociale
- Absence des comptes individuels pour les assurés
- Transmission des demandes de prestations incomplètes

4.3.3.1. Absence de relevés nominatifs de cétisations sociales

L'absence de relevés nominatifs de cotisations sociales constitue pour nous une barrière regrétable à la réalisation de notre objectif qui est avant tout de liquider les prestations. En effet, avant de payer les prestations, il faut d'abord les calculer et pour ce faire, il faut être en possession des relevés nominatifs de cotisations sociales.

Or, plusieurs employeurs et malheureusement, surtout, les services publics ne transmettent pas ces relevés nominatifs de cotisations sociales en faveur de leurs travailleurs jusqu'au moment où certains d'entre eux atteignent l'âge limite de la pension ou décèdent.

Ainsi, il est alors impossible à la Caisse Sociale du Rwanda de procéder à la liquidation des prestations socials dues sans avoir les éléments de base pour effectuer les calculs qui s'imposent.

Nous sommes parfois obliger d'attendre un à cinq ans ou même plus pour avoir les éléments pouvant permettre de débourser les prestations dues.

Il s'entend qu'entre temps, les ayants droit en souffrent énormément.

Ayant épuisé sans résultat les moyens légaux à notre disposition pour faire rentrer régulièrement les relevés nominatifs des cotisations sociales surtout du secteur public, nous proposons que nos agents aillent de temps en temps donner un coup de main aux gestionnaires de ces établissements dans la confection et la rédaction de ces relevés.

4.3.3.2. Manque de textes d'application prévus par le Décret-loi sur la sécurité sociale

L'absence d'arrêtés d'exécution prévus par le décret-loi sur la sécurité sociale est vivement regretté. Il s'agit notamment en matière de pensions:

- d'un Arrêté Présidentiel déterminant les modalités de liquidation et du service des prestations
- d'un Arrêté Ministériel déterminant des périodes de mois d'assurance ou des périodes assimilées.

Nous estimons que les commentaires à ce sujet seraient inutiles parce que la Caisse Sociale du Rwanda n'a pas de pouvoir législatif. Les projets des dits textes existent.

4.3.3.3. Absence de comptes individuels

L'absence des comptes individuels établis au nom de chaque assuré fait que les calculs des prestations sont lents. En effet, pour constituer le compte d'un assuré demandeur de prestations sociales, il faut fouiller dans les relevés de Cotisations sociales Mod VI où ce demandeur est présumé être inscrit.

Or, cette fouille, trimestre par trimestre, année par année fait perdre énormément de temps. Avec ce système, nous ne par nons à doturer que quatre dossiers par jour; avec les comptes individuels sur fiches, nous pourriens facilement liquider quinze dossiers par jour.

Il est done plair que la mise en place des comptes individuels s'avère prioritaire pour l'accélération du calcul des prestations et par voie de conséquence pour la rapidité dans le versement des prestations sociales.

Transmission des demandes de prestations incomplètes 4.3.3.4.

1

Toutes les demandes de prestations sociales doivent être accompagnées de pièces justificatives. Ces pièces ont été identifiées dans notre rapport d'activité de l'exercice 1980. Or, il nous arrive souvent de recevoir telle ou telle demande sans pièces justificatives. Il faut lors engager une correspondance pour les réclamer et les réponses nous parviennent avec certain retard. Entre-temps les requérants s'impatientent.

Vers la fin de l'année 1983, nous avons donné des instructions à nos agents de liaison leur demandant de refuser les demandes de prestations mal établies ou non accompagnées de pièces requises. Nous espérons que nos instructions auront des effets positifs pour l'année 1984.

NATURE DES PRESTATIONS		SION DE LLESSE	! PENSION !ANTICIPEE	PENSION D'INVALIDITE				ENSION DE JRVIVANTS	! ALLOCATION DE ! SURVIVANTS	! TOTAUX
Préfectures & S/Préfectures	Mo	ontants	! Montants	Montants			Montants		! Montants	Montants
GIKONGORO KADUHA MUNINI CYANGUGU KIBUYE GISENYI KABAYA NGORORERO	Rég. Rég. Rég. Rég. Rég. Rég. Rég.	27.778.125 411.660 390.420 593.780 6.135.166 891 689.070 10.113.484 36.996 481.100 29.750 433.070 373.240 3.037.196 73.770 2.073.510 10.320 10.807.870 5.730 1.515.130 6.960 1.047.780 96.210	130.380 134.196 239.400 - 173.190 93.095	1.122.956 - 163.300 25.560 278.857 - 844.035 69.160 - 15.600 - 101.290	Rég.	3.722.619 16.250 18.311 6.074 134.593 644 16.552 110.470 - 12.838 - - 355 26.740 - 41.681 - 102.364 - 31.944 - 27.335 20.695	Rég. Rég. Rég. Rég.	10.553.496 79.476 71.760 52.930 2.548.106 - 283.636 3.344.844 15.912 365.365 38.220 217.561 322.500 1.261.196 103.305 1.133.701 22.680 3.407.618 - 515.344 27.950 307.782 12.825		48.686.798 817.466 834.946 985.220 11.135.127 1.535 1.712.498 15.954.401 52.908 1.021.558 67.970 650.631 695.740 355 5.973.866 177.075 3.895.782 33.000 16.569.757 5.730 2.513.708 34.910 1.699.237 129.730

.../...

NATURE DES PRESTATIONS	PENSION DE VIEILLESSE	PENSION ANTICIPEE	PENSION D'INVALIDITE	! ALLOCATION DE VIETLLESSE	PENSION DE	! ALLOCATION DE	TOTAUX
Préfectures & S/Préfectures	! Montants	! Montants	! Montants	! Montants	SURVIVANTS Montants	SURVIVANTS Montants	Montants
RUHENGERI	3.845.284	237.960	! 247.980 !	122.355	1.490.149	2.360.995	8.304.723
KIRAMBO BYUMBA	1.931.180 5.104.188	! ! 122.960	! ! – ! –	9.413 9.4554	! Rég. 4.938 ! 467.052 ! 995.478	357.674 1.020.800	. 4.938 . 2.765.319 . 7.277.980
NGARAMA	367.560 Rég. 2.020	! ! !	! ! !	! ! !	! ! ! 81.513	Rég. 76.050	76.050 519.273
KIBUNGO RWANAGANA	1.452.830 1.546.780	30.360	! 14.640 ! 169.180 !Rég. 35.920	! 1.776 ! 17.110 ! -	1.011.390 1.174.155	! 486.940 ! 362.730 !Rég. 259.740	2.020 2.967.576 3.300.315 295.660
	80.391.070	2.439.841	3.126.876	4•474•673	29.910.882	18.820.460	139.163.802

N.B.: Le Compte d'exploitation accuse pour les charges techniques en matière de pensions un montant de FRW 137.464.455. La différence avec ce tableau (139.163.802 - 137.464.455 = 1.699.347) est due au fait que la comptabilité enregistre les charges dans l'année à laquelle elles se rapportent alors que ce tableau reprend les prestations réellement versées

MADTTATT	TTO	40	T .
TABLEAU	1/10	7 /	Bis

					THE THE PARTY OF THE	ELECTOUES EL SALK	SFECTURES 7
Natures des prestations Préfectures &	Pension de Vieillesse	Pension Anticipée	! Pension ! d'Invalidité	! Allocation de Vieillesse	! Pension de . Survivants	! Allocation de Survivants	TOTAUX
S/Préfectures	! Bénéf.	Bénéf.	! Bénéf.	Bénéf.	! Bénéf.	! Bénéf.	Bénéf.
! KIGALI	! 629	! 8	! 15	11	! 645		
! RUSHASHI ! KANAZI	! Rég. 12 ! 11	2	! -	! Rég. 7 !	! Rég. 12 ! 7	! 114 ! Rég. 9	1.525
! GITARAMA	! 19 ! 148	! 2 ! 8	! 1 ! 6	! 3 ! 30	! 8 ! 179	! 2 ! 2	25 35
! KIYUMBA	! Rég. 1	! -	! – ! –	! Rég. 1	_	48	419
BUTARE	247 Rég. 6	! 5 ! –	7	33	. 32 209 Rég. 2	10 66	. 75 . 567
! GIKONGORO ! ! KADUHA	16 Rég. 9	2	! <u>1</u>	2	Rég. 2 41 Rég. 8	: -	8 62
MUNINI	12	<u> </u>	<u> </u>	! _	! 19 ! 2 0	; =	! 17 ! 31
! CYANGUGU	! 78	! 4	1	Rég. 1	111	! -	. 25 . 1
! KIBUYE	! Rég. 21 ! 92 ! Rég. 1	! 1	2	! ! 16	Rég. 11 77	33 - 27	239
! GISENYI	! 91 ! Rég. 1	5	=	21	Rég. 3	40	215
! KABAYA	! 86 ! Rég. 3	4	2	19	88	! + · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	. 328 ! 1
! NGORORERO	! 91 ! Rég. 29	2		22	Rég. 1 80	16	200 4 211
! RUHENGERI	! 117 ! Rég	7	3	Rég• 15 ! 38	Rég. 8 148	_ 38	52 351
! KIRAMBO ! BYUMBA	! 98 ! 166	! - !	-	13 24	Rég. 1 62	_ 17	1 190
! ! NGARAMA	Rég. –	_	-	-	105	53 Rég. 5	350 5
! KIBUNGO	! Rég. 1 ! 23	-	_ 1	3	70	3	27 1
RWAMAGANA	! 57 ! Rég. –	1	6 Rég. 3	6 !	70 75	6 7	103 152
	2.116	54	50	385	2.199	Rég. 5	8
					=======================================	JUZ !	5.306

4.4. Risques professionnels

4.4.1. Les demandes de prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Au cours de l'exercice 1983, 669 dossiers d'accidents et de maladies professionnelles ont été introduites à la Caisse Sociale du Rwanda dont 647 dossier d'accident du travail et 22 dossiers de maladies professionnelles.

Au 31 décembre 1983, la situation se présente ainsi : 265 dossiers à prestations permanentes,268 dossiers clôturés, 228 dossiers refusés, 1073 dossiers litigieux.

Le tableau n° 18, su vont nous montre les mouvements des dossiers risques professionnels.

Concernant cette branche de la sécurité sociale, nous constatons des retards dans les déclarations des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cependant, ce problème sera résolu bientôt avec nos agents de liaison qui sont installés dans les préfectures. Ceux-ci rappelerent aux employeurs qu'ils doivent se soumeture aux dispositions des articles 20 et 39 du décret-loi sur la sécurité sociale en ce qui concernent leurs obligations de déclarer les accidents du travail et les maladies professionnelles survenues à leurs travailleurs, dans les plus bref délais.

4.4.2. <u>Les prestations de risques professionnels versées et leurs bénéficiaires</u>

Au cours de l'année 1983, la Caisse Sociale du Rwanda a déboursé 88.506.805 FRW en matière de risques professionnels dont FRW 3.915.602 en matière de maladies professionnelles et le reste, pour les accidents du travail. Comparées aux prestations octroyées en 1982 soit 70.899.008 FRW, celles de l'année 1983 accusent un accroissement de 25%, lequel peut s'expliquer pour l'augmentation du nombre des bénéficiaires et un nombre plus accru des personnes transférées à l'étranger pour soins médicaux spécialisés.

Ces prestations se répartissent comme suit :

Libellé	Montant	Pénéficiaires
Rentes d'incapacité	20.894.596	730
Rentes de survivants	41.698.914	1.261
Rentes ascendants	4.322.324	242
Indemnités journalières	2.611.477	144
Frais médicaux et Hospitalisations	8.903.068	37
Transport	5.559.780. -	25
Prothèses	508.500	6
Frais funéraires	92.000	9
Allocations d'incapacité	3.916.145	146
Total	88.506.805	

Au sujet des cumuls des prestations sociales et des indemnités découlant du droit commun, la récupération des prestations sociales prévue à l'article 45 du même décret n'a pas toujours été aisée. La collaboration entre les tribunaux, la SONARWA et la Caisse Sociale du Rwanda devrait être plus accrue en ce domaine.

Type de dossiers Préfectures et S/Préfectures	Litigieux au 31/12/82	Dossiers introduits en 1983	Total du nombre de dossiers à traiter en 1983	Permanents en 1983	Clôturés en 1983	Refusés en 1983	Total du nombre de dossiers traités en 1983	Litigieux au 31 Décembre 1983
KIGALI	542	327	869	113	98		 	
GITARAMA	72	50	122	30	20	41	252	617
BUTARE	75	41	116	19	1	24	74	48
GIKONGORO	24	. 8	32		5	18	42	74
CYANGUGU	16	18	34	4	3	1	8	24
KIBUYE	29	6		4	1	4	9	25
GISENYI	79	56	35	7	4	2	13	22
RUHENGERI	119	- 1	135	12	43	4	59	76
ВУИМВА	I	31	150	24	39	54	117	33
KIBUNGO	52	43	95	11	15	23	49	46
KANAZI	59	29	88	17	27	38	82	6
RUSHASHI	-	-	-	-	- 1	-	- 1	
KIYUMBA	-	-	-	-	-	-	- 1	_,
KABAYA	-	4	4	2	2	-	4	
MUNINI	-	- 1	-	-	- 1	-	_	_ 10
KESHA	-	-	- 1	- 1	-	-	_ /	-
KIRAMBO	-	- 1	-	- 1	-		- 1	
GATSIBO	-	7	7	3	5	2	7	
	-	-	- 1	-	- 1	_	_	
RWAMAGANA	98	49	147	19	9	17	45	102
TOTAUX	1.165	669	1.834	265	268	228	761	1.073

4.5. Contentieux et Inspection

Comme par le passé, notre Section Contentieux et Inspection a déployé ses efforts pour débloquer les dossiers litigieux et procéder aux inspections lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Les activités de cette section ont été menées dans le cadre de ces trois bureaux à savoir : bureau Inspection, bureau Litiges et bureau Travailleurs Migrants.

4.5.1. Activités en matière d'Inspection et Litiges

Un effort particulier a été déployé à l'inspection en matière d'enquêtes pour contrôler le caractère professionnel des accidents, pour déterminer la légitimité des mariages et des enfants devant bénéficier des prestations sociales ainsi qu'à l'inspection des employeurs et aux relations avec les services judiciaires ainsi que le dossier des débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda.

4.5.1.1. Inspection - Assurés

Pendant l'année 1983, nous avons traité 553 en matière de contentieux et inspection, tel que nous le retrouvons au tableau n°19.

L'examen de ces dossiers aboutit le plus souvent à des enquêtes pour la recherche de la véracité des déclarations produites. Ces enquêtes sont menées tant dans le cadre des dossiers des risques professionnels que dans celui des pensions.

Nous avons mis un terme à 343 dossiers au cours de l'année 1983. Parmi ces dossiers, 118 ont été liquidés après confection des notes d'études juridiques pour les litiges soulevés et 224 autres, après enquêtes approfondies.

Ces enquêtes ont été menées pour la plupart dans la circonscription urbaine de KIGALI et les Communes environnantes au cours du premier semestre.

TABLEAU Nº 19: ETAT DU MOUVEMENT DES DOSSIERS LITIGIEUX 1983

Préfecture	Dossiers litigieux au 31 Décem- bre 1983	Dossiers entrés du 1/1/1983 au 31/12/1983	Total dossiers litigieux en 1983	Dossiers sortis du 1/1/83 au 31/12/83	% des doss. sortis./. aux dossiers litigieux	Dossiers restant	% des dossiers restants ./. aux dessiers litigieux
1. KIGALI	86	151	! ! 237	175	74,26	62	25,74
2. GITARAMA	15	59	74	22	29,73	52 !	70,27
3. BUTARE	14	21	45	21	47,73	24	52,27
4. GIKONGORO	! 2 !	10	12	3	25	9 !	75
5. CYANGUGU	14	7	21	. 15	71,43	6	28,57
6. KIBUYE	14	5	19	16	84,21	3	15,79
7. GISENYI	! 23 !	22	45	23	51,11	22	48,89
8. RUHENGERI	17	15	32	22	68,75	10	31,25
9. BYUMBA	! 9 !	25	. 34	22	64,71	12 !	35,29
10. KIBUNG®	16	18	34	23	67,65	11	32,35
T O T A L	210	343	553	342	61,77	211	38,23

Les enquêtes du second trimestre ont couvert les préfectures de GISENYI, RUHENGERI, BYUMBA, BUTARE, GIKONGORO et GITARAMA.

En ce qui concerne les 49 dossiers refusés; les raisons sont généralement les suivantes:

- fausses déclarations sur le caractère professionnel des accidents;
- illégitimité des ayants droit;
- non-affiliation à la Caisse Sociale du Rwanda;
- mon-cumul des prestations avec les indemnités de droit commun lorsque l'accident a été réparé à l'insu de la Caisse Sociale du Rwanda;
- prescription du droit à prestations.

Par dossiers sortis après enquête, il faut entendre les dossiers dont l'étude a necessité la descente sur les lieux aux fins de vérifier les déclarations où les pièces figurant dans les dessiers. En 1983, toutes les 10 préfectures du pays ont connu des descentes sur les lieux.

4.5.2. Dessiers-tribunaux et Litiges contre-tiers

4.5.2.1. Dossiers-tribunaux

Au cours de l'exercice 1983, deux dossiers ont été **tra**nchés par les juridictions' Il s'agit d'abord du dossier de feu TWAGIRUMUKIZA Antoine où le nemmé TURABUMUKIZA Straton (son frère) a touché indûment les prestations de sécurité sociale au détriment des véritables ayants droit. Cette affaire qui a d'abord connu plusieurs remises par le Tribunal de 1ère Instance de GITARAMA et qui a même été jusqu'à la Cour d'Appel de NYABISINDU a été finalement tranchée en faveur de la Caisse Sociale du Rwanda.

Monsieur TUR'BUMUKIZA a été condamné à la restitution des montants perçus indûment à concurrence du double A la fin de l'exercice 1983, il ne restait que l'exécution de l'arrêt ainsi rendu.

Le second cas est celui du nommé MULINDWA Bernard qui avait porté plainte contre la Caisse Sociale du Rwanda au motif que cette dernière lui avait mal calculé les prestations. L'affaire est passée du Tribunal de 1ère Instance de KIGALI jusqu'à la Cour de Cassation qui a cassé l'arrêt rendu et a renvoyé la cause devant la Cour d'Appel de NYABISINDU.

En plus de ces deux cas, deux autres ont été connus au cours de l'exercice 1983 après l'installation des agents de liaison de la Caisse Sociale du Rwanda au niveau des préfectures.

Deux de ces agents nouvellement affectés se sont rendus coupables de détournement des prestations destinées aux

assurés à BYUMBA et à GIKONGORO. Ces deux affaires ont été portés devant les juridictions. A la fin de 1983, celle de BYUMBA avait été dejà jugée en condamnant l'agent défaillant à la restitution du montant détourné sans préjudice aux autres sanctions pénales.

Le cas de GIKONGORO est encore en instruction.

4.5.2.2. <u>Litiges contre-tiers</u>

Avec l'exercice 1983, le dossier des débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda a été poursuivi. Des correspondances ont été envoyés à tous les débiteurs les appelant à honorer leurs dettes. Très peu d'entre eux ont répondu. C'est le cas de certains fonctionnaires dont le paiement se fait par retenue 5000 salaire.

Comme il avait été demandé par le Chef de l'Etat lors du Conseil du Gouvernement du 22 Avril 1983, la liste de tous les débiteurs (autres que les employeurs) a été confectionnée et transmise au Ministère de la Justice et au Président de la Commission chargée de la récupérarion des fonds publics.

Cependant, jusqu'à fin 1983, on n'avait pratiquement pas enregistré de réaction de la part des débiteurs divers.

La dette contenue dans la lettre du 31 Mai 1983 adressée au Ministère de la Justice révelait ce qui suit :

Débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda

Ce montant comprend également la somme de 317.936 FRW détournée à GIKONGORO et la somme de 174.375 FRW à charge de l'agent de la Caisse Sociale du Rwanda qui était affecté à BYUMBA.

4.5.3. Activités du bureau "Travailleurs migrants"

Le bureau des travailleurs migrants s'est spécialement préoccupé de l'évolution des dossiers des travailleurs ayant été occupés au Rwanda et/ ou dans l'un des pays signataires de la convention générale de sécurité sociale des membres de la Communauté Economique des pays des grands Lacs.

Au cours de l'exercice 1983, 98 demandes ont été enregistrées dont 9 pour la pension de survivants, deux pour la pension d'invalidité et 87 pour la pension de vieillesse.

Ces demandes se répartissent comme suit quant à l'institution compétente devant prendre en charge le paiement des prestations :

- 9 demandes destinées à I.N.S.S. -BURUNDI dont : 5 de pension de vieillesse
 - 3 de pension de survivants
 - 1 de pension d'invalidité
- 89 demandes destinées à l'I.N.S.S.-ZAIRE dont : 82 de pension de vieillesse
 - 6 de pension de survivants
 - 1 de pension d'invalidité

.../...

Le fait actuellement regretable est que les milliers de demandes déjà introduites n'ont pas encore connu une suite favorable, ce qui amène à se demander la valeur d'une convention qui n'entre pas en application effective. Il faut signaler que la Caisse Sociale du Rwanda, quant à elle, s'est toujours exécutée en bonne et dulforme pour les dossiers lui soumis et qu'en application de l'article 16 de la convention de la C.E.P.G.L. en matière de sécurité sociale, elle a servi 7 dossiers en 1983 a titre provisionnel en attendant queles autres institutions compétentes régularisent la liquidation des prestations à leur charge.

4.5.4. <u>Difficultés rencontrées et Solutions proposées</u>

Au niveau du bureau des travailleurs migrants, nous constatons que malgré l'effort consenti dans l'instruction des dossiers, peu de résultats ont été enregistrés comme cela figure aussi dans nos rapports des exercices antérieures.

La correspondence engagée avec l'I.N.S.S. -ZAIRE surtout reste sans réponse et cela entraîne un mécontentement généralisé chez les assurés qui ne parviennent pas/connaître l'issue de leurs dessiers.

Puisque la cerrespondance ne semble pas débloquer la situation, nous précenisons des contacts réguliers entre les responsables des institutions en cause pour hâter l'application effective de la convention.

En ce qui concerne l'application de l'article 45 du D.L. du 22 Août 1974 portant organisation de la sécurité sociale en ce qui a trait au non-cumul des indemnités de droit commun avec les prestations de sécurité sociale, des contacts ont été engagés avec la SONARWA pour nous permettre de résoudre les problèmes qui se posent à ce niveau. Il faudrait créer une commission mixte permanente pour veiller à la bonne application de cet article.

L'autre handicap qui persiste également pour notre section Contentieux et Inspection et qui l'empêche de bien remplir sa mission, reste la non-sortie des textes d'application du Décret-loi mentionné ci-dessus. Ces textes ont été été néamoins préparés et soumis à l'autorité compétente en même temps que le projet de révision du Décret-Loi en date du 27 Novembre 1981.

4.6. Bureaux de Liaison.

4.6.1. Personnel et fonctionnement.

L'année 1983 a vu la consolidation et le démarrage effectifs des bureaux de la Caisse Sociale du Rwanda installés dans les Chefs-lieux des préfectures. Ceci est surtout vrai pour la confection et la mise sur pied des documents de travail et imprimés nécessaires à la bonne marche de ces bureaux. Il en est de même pour le statut des responsables du bureau de liaison.

Par ailleurs, plusieurs autres instructions ayant trait à la réglementation du déplacement des agents, à la discipline et à l'organisation du travail en général ont été transmises.

Les dispositions concrètes concernent notamment :

- le commissionnement de tous les agents de liaison au grade de commis principal de quatrième classe,
- la construction des logements-bureaux pour ces agents,
- l'octroi d'un prêt pour achat d'une moto
- l'octroi des indemnités kilométriques forfaitaires de déplacement de Frw 5.000 par mois et par agent,
- l'accroissement de l'effectif du personnel affecté à chaque bureau de liaison de manière à épauler le responsable du bureau. Ce personnel comprend un adjoint à l'agent de liaison, un archiviste, un dactylographe, un planton et un veilleur.

Concernant le coût du loyer, le Conseil d'Administration de la Caisse Sociale du Rwanda a décidé que ces agents de liaison seront logés dans les mêmes conditions que ceux du siège.

4.6.2. Paiement des prestations sociales aux assurés.

Actuellement, les bénéficiaires des prestations sociales ne doivent plus faire de grandes distances pour toucher leurs dus. Les prestations sont payées par nos bureaux de liaison.

. . . / . . .

Pour l'envoi des prestations, le retard des prestations dû surtout à l'incapacité des services postaux d'échanger les chèques de la Caisse Sociale du Rwanda a trouvé une solution. Il a été ouvert des comptes auprès des banques privées localement installéss. Présentement ces comptes fonctionnement à la Banque Commerciale du Rwanda, seule banque représentée partout dans les 10 préfectures du pays.

Pour ce qui est du contrôle de l'exactitude de paiement des prestations et de la gestion du bureau de liaison, le responsable du B.C.A.B.L. (Bureau centralisation des activités des bureaux de liaison) a effectué des tournées dans les 10 préfectures et y a effectué des visites assez régulièrement et une réunion de tous les agents de liaison a été tenu le 28 juillet 1983.

Le système de paiement sur base de calendrier, en répartissant les jours du mois entre les communes qui sont servies par les bureaux de liaison a commencé avec l'année 1983. Cette manière de faire qui s'est étendue sur tous les bureaux est très appréciée par nos prestataires qui en ont d'ailleurs été les promotteurs.

Bien que le respect de ces calendriers soit indispensable, des instructions ont été néanmoins données pour qu'un vieillard qui se tromperait de jour ne soit en aucun cas refoulé.

La création des bureaux de liaison a fort contribué au retour dans les délais prévus de bordereaux d'expédition contrairement à ce qui se passait auparavant. Les agents de liaison font leurs efforts pour faire parvenir tous les bordereaux au siège avant trois mois.

4.6.3. Autres Activités.

Les bureaux de liaison ont concouru tout au cours de l'année 1983 à la mise sur pied des comptes individuels. Ils ont envoyé au siège des listes de détenteurs de plusieurs numéros en vu de radier les numéros inutiles et permettre à tout assuré de ne posséder qu'un numéro unique. Ces bureaux continuent, comme par le passé, à recevoir les demandes de prestations qu'ils expédient au siège ainsi que les diverses requêtes des employeurs et des assurés. Tous les formulaires de la Caisse Sociale du Rwanda sont maintenant distribués par les agents de liaison.

5. SERVICES ATTACHES A LA DIRECTION.

5.1. Etudes et Programmes.

Au cours de l'année 1983, les activités suivantes ont été effectuées :

- Etude du projet d'informatisation de la gestion de la Caisse Sociale du Rwanda;
- Elaboration du rapport annuel d'activités 1982 de la Caisse Sociale du Rwanda;
- Publication de l'annuaire statistique de sécurité sociale;
- Exploitation des rapports de missions internes effectuées en 1983;
- Coordination des stages de formation de nos agents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays;
- Prévisions budgétaires relatives au personnel de la Section Etudes et Programmes et aux stages de formation des agents de notre établissement;
- Mise sur pied du comité de traduction des termes technique de sécurité sociale (URUTONDE)
- Assurer la correspondance courante;
- Autres tâches demandées par la Direction de la Caisse Sociale du Rwanda.

5.2. Secrétariat Général.

5.2.1. Courrier et Archives.

La Caisse Sociale du Rwanda a reçu pendant l'exercice 1983 15.343 lettres et en a expédiées 11.570.

5.2.2. Administration du personnel.

Nous avons relaté dans l'introduction du présent rapport, les activités de ce service en . . . / . . .

matière d'engagements, départs et affectation du personnel.

5.2.3. Information et documentation

Pendant toute l'année 1983, le Bureau Information et Documentation a continué à jouer son rôle de catalyseur du développement de notre établissement par des émissions radiodiffusées, des conférences, des interviews, en faisant connaître les problèmes et les avantages, les droits et les devoirs du régime de sécurité sociale.

Ce bureau s'est plus qu'avant rapproché de la population pour recueillir ses opinions et a expliqué le fonctionnement de notre régime de sécurité sociale.

Le bureau Information et Documentation s'occupe aussi de la gestion de la bibliothèque de la Caisse Sociale du Rwanda. Un catalogue des ouvrages disponibles dans cette bibliothèque, bien qu'il ne soit pas définitif, vient d'être mis à jour.

Pendant l'année 1983, le bureau a acquis 107 livres techniques contre 45 achetés l'année précédente. A part ces livres, la bibliothèque continue d'enregistrer une grande série d'ouvrage émanant de différents organismes étrangers de sécurité sociale, des rapports de l'Association Internationale de Sécurité Sociale, du Bureau International du Travail et de l'Organisation International du Travail.

Le bureau Information et Documentation a accueilli jusqu'au 30 décembre 1983, 328 assurés sociaux qui se sont présentés soit pour demander une audience à la Direction de la Caisse Sociale du Rwanda, soit pour demander la voie à suivre dans leurs démarches d'obtention des prestations sociales ou pour d'autres questions relatives à notre régime de sécurité sociale.

Dans le cadre de l'Information, la Caisse Sociale du Rwanda vient de sortir une brochure conçue pour donner des informations aux Employeurs et aux Travailleurs sur leurs droits et leurs deveirs en matière de sécurité sociale. Cette brochure a pour titre "GUIDE DE L'ASSURE SOCIAL AU RWANDA" et a été entièrement rédigé par la Section Contentieux et Inspection. Elle est d'un grand intérêt pour les assurés et sa publication a été réalisé entièrement avec

. . . / . . .

les fonds de la Caisse Sociale du Rwanda.

L'impression de ce guide a été terminée en Novembre 1983 soit 20 ans après la création de la Caisse Sociale du Rwanda. Nous en avons fait une large diffusion en envoyant des exemplaires à tous les services publics et en mettant d'autres à la disposition des assurés moyennant un paiement de 150 Frw. Nous pensons que ce guide accroitra l'effort de conscientisation des employeurs et des travailleurs sur le rôle de la sécurité sociale et son impact sur la vie des travailleurs du pays.

5.3. Bureau Médecin-Conseil.

Au cours de l'année 1983, le Bureau Médecin-Conseil de la Caisse Sociale du Rwanda a principalement dirigé ses activités sur :

- les soins médicaux au personnel de la Caisse Sociale du Rwanda ainsi qu'aux membres de leur famille;
- les soins médicaux et le contrôle des assurés sociaux victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles en ce qui a trait à l'évaluation du dommage corporel (avis sur les taux d'incapacité...)
- Relation avec les centres de traitement nationaux et étrangers pour le compte des agents de la Caisse Sociale malades et des assurés sociaux nécessitant le transfert à l'étranger.

5.3.1. Soins aux agents de la Caisse Sociale du Rwanda et les membres de leur famille.

Au cours de l'année 1983, deux malades membres de famille des agents de la Caisse Sociale du Rwanda sont partis à l'étranger pour y recevoir des soins médicaux spéciaux.

Concernant le nombre de consultations et traitements des agents et les membres de leur famille dans les différents centre du pays (Centre hospitalier de KIGALI, centre de Santé de MUHIMA et KIMIHURURA, le centre Islamique de NYAMIRAMBO,...), nous avons enregistré en 1983,3076 consultations et traitements, ce qui représente environ 9 cas par jour.

5.3.2. Accident du travail et maladies professionnelles.

421 dossiers ont été traités en 1983 et se répartissent comme suit :

- dossiers dont le taux d'incapacité ont été confirmé d'office : 112

- dossiers dont le taux d'incapacité ont été fixés après examen des victimes

: 197

- dossiers dont les taux d'incapacité ont été rectifiés

: 102

- dossiers renvoyés chez les médecins pour mise au point

: 10

Total

: 421

Pour ce qui est des dossiers maladies professionnelles, le bureau médecin-conseil a procédé au contrôle de 14 cas qui sont essentiellement des silicotiques.

Par ailleurs, ce bureau a été amené à faciliter les soins aux assurés sociaux accidentés du travail dans les centres de Gatagara, pour l'acquisition ou la réparation des prothèses et orthèses. Il a également assuré le contact entre les divers services qui interviennent dans le transfert des malades à l'étranger qu'ils soient les assurés sociaux ou le personnel de la Caisse Sociale du Rwanda malade.

6. CONCLUSIONS ET RECONMANDATIONS

La Caisse Sociale du Rwanda déploie tous ses efforts pour dynamiser son système de gestion, assurer un meilleur service aux assurés dans le cadre du régime de sécurité sociale en vigueur dans notre pays et contribuer au développement économique du pays par le truchement des placements de ses fonds.

Aussi, elle est garante d'une productivité des travailleurs toujours accrue, dans ce sens que ces derniers pourraient anélierer leurs rendements sachant bien qu'ils sont assurés peur les accidents du travail et les naladies professionnelles qui peurraient subvenir. De cette façon notre institution contribue énormément à l'effort de développement qui est demandé à tout un chacun.

Cependant, la Caisse Sociale du Rwanda pourrait être encore plus efficace et plus performante dans ces activités si teutes les personnes qui conditionnent de près et de loin notre action, nous aidaient à mieux remplir notre rôle.

De notre côté, nous avons fait un effort pour atteindre les objectifs non assignés.

Nous avons construit 100 logements qui contribuent énormément au bien être matériel et moral de nos employés. Cos logements permettent à nos agents de travailler dans de bonnes conditions et ainsi d'améliorer leur rendement.

Nous avons par ailleurs instauré un régime de stage pour nos agents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Un effort dans ce sens sera toujours maintenu dans les années à venir, car le chemin à parcourir est encore très long.

Concernant la rapidité avec laquelle, la Caisse Sociale du Rwanda confectionne les dessiers de demandes de prestations sociales, nous sonnes soumis à des éléments exogènes qui ne nous permettent pas de servir nes assurés dans les plus brefs délais. Il s'agit notamment du manque de relevés nominatifs des cotisations et des irrégularités dans la transmission des documents.

C'est pourquei nous ne cessons de sensibiliser et les employeurs et les employés pour qu'ils prennent conscience de leurs devoirs et qu'ils n'attendent pas le noment où ils deivent prendre la retraite pour régulariser leurs dessiers.

.../...

D'autres parts, nous avens essayé de nous rapprocher du public assuré en créant des bureaux de liaison dans chaque préfecture. Par ailleurs, afin de suivre le dessier de chaque assuré, nous sommes en train de nettre en place les comptes individuels. Une feis que des derniers seront mis en marche, nous n'éprouverons plus becucoup de difficultés dans l'établissement des demandes de prestations. Evidenment, notre travail ne sera d'aucune utilité si '... les employeurs et les employés de l'autre côté ne nous transnettent pas les documents requis.

A co nivocu, nous sommes inopérants dans l'application de la convention de la C.E.P.G.L. en matière de sécurité sociale. La Caisse Sociale du Rwanda a reçu et instruit plus de 1.000 dessiers des travailleurs rwandais auprès des institutions de sécurité sociale des 2 autres partenaires de la Communauté. Il se fait que jusqu'à ce jour aucum n'a été débloqué. Cette situation est sans aucun doute préjudiciable aux intérêts des assurés qui ne cossent de réclamer leurs droits auprès de la Caisse Sociale du Rwanda. Celle-ei se trouve dans l'embarres de ne pas pouveir satisfaire aux requêtes des intéressés.

Nous poursuivens les contacts déjà entrepris et dans l'avenir des rencontres plus réguliers seront nécessaires car nous avens utilisé en vain teutes les voies de la correspondance.

Concernant notre gestion journalière, les dessiers à traiter augmentent de jour en jour. Nous avens déjà élaborér un projet d'informatisation de la gestion de la Caisse Sociale du Rwanda.

Hous pensons que l'informatisation de notre gestion s'avère plus que jameis nécessaire; le traitement nanuels des documents n'arrivant plus à suivre le rythme de nes activités. Un cas assez parlant est celui de la création de plus de 240.000 fiches individuels pour nes assurés.

Nous avens pris nes dispositions dans ce sens et, ne voulant pas brûler les étapes, neus commencerons ce processus d'informatisation par la formation de nes agents dans ce domaine. Cette formation sera menée conjeintement avec la préparation des différents services à passer du traitement manuel et mécanographique des informations au traitement ordinisé. Nous pouvens alors installer l'informatique à la Caisse Sociale du Rwanda vers l'année 1989.

Cette informatisation permettra d'accélerer la confection des dossiers de denandes de prestations ainsi que le calcul de ces derniers, d'améliorer notre gestion journalière et d'établir nos prévisions tant au niveau des recettes et dépenses qu'au niveau des statistiques, et ainsi de contrôler et d'orienter l'évolution de notre établissement.

Pour financer toutes ces opérations, la Caisse Sociale du Rwanda est alimentée principalement par les cotisations, les majorations de retard et les revenus des placements.

Concernant les deux prenières sources de financement, nous avons relevé tout au long de ce rapport, les différents problèmes qui subsistent au recouvrement de ces cotisations et majorations et à leurs enregistrement comptable convenable. Nous avons relevé l'absence fréquente des relevés nominatifs des cotisations sociales, le retard dans le versement, la non immatriculation de certains employeurs, etc.....

Nous avons donné par ailleurs quelques solutions à ces handicaps.

C'est surtout au niveau de la sensibilisation des employeurs et des employés que nous allons orienter nos efforts. Nous pensons aussi que la collaboration de nos bureaux de liaison dans les préfectures avec les Inspecteurs du travail nous serait d'une grande utilité surtout en matière de détection et de sanctions aux employeurs défaillants.

Concernant les placements des fonds de la Caisse Sociale du Rwanda, les textes de loi sur ce sujet sont très limitatifs. Tout en assurant un maximum de sécurité à nos fonds et en contribuant à l'effort de développement économique et social du pays, la Caisse Sociale du Rwanda pourrait placer ses fonds à des taux de rentabilité plus élevé que ceux que nous enregistrons maintement.

En effet, en établissant le rapport entre les emplois et les ressources tels qu'ils figurent au bilan, nous constatons que les titres de placement et perto feuille ainsi que les immobilisations constituent les flux les plus importants de l'actif, car ils représentent 91 % de l'ensemble des réserves.

..../....

Or, nos placoments ent un taux de rentabilité moyen de 7 %

Etant donné que les charges techniques et les charges administratives s'accroissent de plus de 10 % l'an, il faudrait que la loi nous permette de placer nos réserves dans les branches d'activités économiques plus rentables.

Sinon, à plus ou moins longue échéance il risquerait d'y avoir une rupture de l'équilibre financier dans la gestion de notre établissement. Cette rupture pourrait subvenir dans 10 ou 15 ans lorsqu'un grand nombre de nos assurés prendrent la retraite en masse.

Los placements dans les inmeubles, qui représentent environ 11 % du total de l'actif devraient être alimentés par les produits de gestion et non par des réserves comme telles, surtout que ces placements sont plutôt effectués dans un but social. En effet, pour l'année 1983, nous avons enregistré 32.907.541 FRU d'amortissements des immeubles alors que leurs revenus n'ent été que de 8.140.549 FRU.

Les différents ratios dans l'analyse du bilan et du compte d'exploitation nous nontrent qu'il est grand temps de penser à revoir notre politique des placements de fonds. Nous espérens que la loi va évoluer dans ce sons là aussi.

En nôme temps que notre souhait sur la modification de la lei régissant les placements des fonds de la Caisse Sociale du Rwanda, nous souhaiterions aussi voir la sortie des textes d'application du décret-lei du 22 Août 1984 sur la sécurité sociale. Ces textes ent été préparés et soumis à l'autorité compétente.

* LISTE DES TABLEAUX ANNEXE AU PRESENT RAPPORT

- Tableau 1 : Prestations non payées aux assurés au 31 Décembre 1983
- Tableau 2 : Amortissements des Immeubles au 31 Décembre 1983
- Tableau 3 : Inventaire de la valeur des machines de bureau et du matériel des maisons d'habitation au 31 Décembre 1983
- Tableau 4 : Inventaire du Parc automobile au 31 Décembre 1983
- Tableau 5 : Inventaire du mobilier au 31 Décembre 1983
- Tableau 6 : Inventaire de la valeur de la Bibliothèque au 31 Décembre 1983

PRESTATIONS MON PAYEES AUX ASSURES AU 31 DECEMBRE 1983.

		envoyées	Rep	ort 1982	Tota	l à payer	Som	mes payées	Motol 1		Mod-7
	Ris. Frof.	Pensions	Ris. Prof.	. Fensions	Ris.Prof.	Ponsions	Risq.Prof			impayéos	Total dos deux
KIGALI KANAZI RUSHASHI ALBASSADE BRUXELLES GITARATA KIYULBA KIBUNGO RWALAGANA BUTARE MKONGORO LUNINI LADUHA LYANGUGU LIBUYE ISENYI ABAYA GORORERO UHENGERI IRALBO YULBA GARLIM	30.117.908 861.453 103.665 9.452.286 2.801.011 245.438 696.411 2.703.585 4.481.772 712.936 236.728 	861.945 686.046 9.659.655 844.872 2.173.124	9.792 7.527.092 386.757 517.238 380.391 188.406 39.394 298.159 233.873 442.530 480.856	2.010.322 9.900 - 356.644 - 135.084 791.129 299.039 31.008 - 337.104 164.525 389.652 1.183.205 - 49.126 4.710 86.157 340.449	32.255.315 871.245 103.665 16.979.378 3.187.768 245.438 1.213.649 3.083.976 4.67c.178 752.330 236.728 - 1.667.166 1.793.745 3.036.951 1.639.788 581.815 4.806.202 143.636 2.502.126 2.015.913	871.845 686.046 10.016.299 844.872 2.308.208 3.477.686	29.049.209 856.941 95.051 16.227.622 2.551.576 204.332 689.435 2.645.343 4.453.778 472.318 236.442 - 1.428.303 1.558.446 2.585.705	8.622.370 699.344 2.147.294 3.171.139 13.659.394 846.666	14.304 6.614 751.756 636.192 41.106 524.214 430.633 216.400 280.012 286 - 238.863 235.299 451.246 294.547 3.273 361.947 2.064	Fonsions 2.505.983 15.340 38.020 1.393.929 145.528 160.914 306.547 300.677 151.363	75.712.089 29.644 46.634 751.756 2.30.121 186.634 685.128 745.180 517.077 431.375 286 430.592 392.222 956.416 815.965 19.843 717.763 23.674 3.391.180 431.618
XUATOT	68.103.398	115.883.811	13.683.614	6.188.054	81.787.012	122.071.865	72.501.398	113.069.582	9.285.614	9.029.583	18.315.197

I. Immeuble Administratif

=-=-=-=-=-							
Début d'amor- tissements	Taux	Valeur	Amortissements 1983	Amortissements Antérieurs	Total des amor- tissements	Valeur Nette	0bservations
31/12/79 31/12/81	5% 5%	167.927.852 2,429.950		33.585.572 242.994	41.981.965 364.491	125.945.887 2.065.459	
Total		170.357.802	8.517.890	33.828.566	42.346.456	128,011.346	
31/10/80 31/12/82 Total	5% 5%	15.619.090 2.998.378 18.617.468	780.955 149.918	Immeuble d'habita 2.342.865 149.918	ation du Directeu 3.123.820 299.836	12.495.270 2.698.542	
-		10.017.408		2.492.783	3,423,656	15,193.812	
01/01/83	5%	469.175.551	23.458.778	Maisons Sociales	1	445.716.773	
Total	5%	469.175.551	23.458.778	-	-	445.716.773	
Total Général	;-=-=- <u> </u>	658.150.821	32,907.541	36.321.349	(0,000	588.921.931	
			t -	=======================================	=-=-===================================		

** ===================================	T=-=-=-	7- =-=			e bureau au 31/12		exe 3	74 -
	Taux d'amor- tissements	Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amor- tissements	Valeur nette	Observations	-=-=-
1963-1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 Valeur réelle	10%	5.658.399 206.550 613.460 1.677.695 264.755 3.673.105 3.071.936 15.165.900	20.655 61.346 167.770 26.476 367.311 106.867	5.658.399 94.669 210.920 399.198 35.119 195.729	5.658.399 115.324 272.266 566.968 61.595 563.040 106.867	91.226 341.194 1.110.727 203.160 3.110.065 2.965.069		
Achetés en 78 " en 79 " en 80 " en 82 " en 83	10%	B. Inventain 165.725 296.780 367.350 77.500 94.808	re du matériel 16.5 7 3 29.678 36.735 7.750 6.426		97.941 121.185 143.513 11.625 6.426	7.821.441 12/1983 67.784 175.595 223.837 65.875 88.382		
Valeur réelle		1.002.163	97.162	283.528	380.690	621.473		-=-=-
=-=-=-=-=-=	-=-=-=-=-		847.587	6.877.562	7.725.149	8.442.914 	-=-=-=-=-	-=-=-

=_==================================	=======================================	iventaire du Par	c automobile au	31/12/1983	Annexe 4		- 75 -
Genre et année d'achat		Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amor- tissements	Valeur nette	Observations
1. Minibus Hiace A2113(80) 2. Peugeot 305 A2935 (81) 3. Toyota stout A3037 (81) 4. Peugeot 505 A3193 (82) 5. Peugeot 504 Ctte (82) A 3447	11	1.220.000 1.030.000 930.000 1.206.986 1.185.000	67.777 343.333 310.000 402.329 395.000	1.152.223 486.388 413.333 368.801 197.500	1.220.000 829.721 723.333 771.130	200.279 206.667 435.856 592.500	
6. Toyota Corolla (82) A 3467 7. Ambulance V.W. (83) Combi A	"	753.000 1.524.182	251.000 423.384	125.000	376.500 423.384	376.500 1.100.798	
8. Jeep Land Cruser A (83) 9. Toyota HI-LUX (82) A 3218 10.Jeep Fiat A2264 (80)	"	1.329.000 1.103.000	258.417 367.667	337.028	704.695		Accidenté fin 83
Total au 31/12/83 Moins les ventes	-=-=-=-=	11.653.168	2.818.907	1.257.666 	1.257.666	114.334	Mis en vente début 83
Total: 9 véhicules		- 1.372.000 10.281.168	1	7	-1.257.666	4.495.822 - 114.334 +.381.488	

=======================================	:===	VENTAIRE DU MOBI	LIER DE BUREAU	AU 31/12/1983	Annexe 5		- 76 -
Année d'achat	Taux d'amor- tissement	Valeur d'achat	Amortissements	Amortissements antérieurs	Total des amor- tissements	Valeur nette	 Observations
Achetés en 1972 " en 1974 " en 1975 " en 1976 " en 1979 " en 1980 " en 1982 Valeur réelle	10%	385.326 539.000	27.712 7.740 360 2.443.812 38.533 53.900 2.572.057	110.800 235.552 61.678 2.520 7.332.403 78.777 14.775	110.800 263.264 69.418 2.880 9.776.215 117.310 68.675	13.856 7.982 720 14.661.909 268.016 470.325	
Achetés en 1978 " en 1979 " en 1980 " en 1981 " en 1982 " en 1983 Valeur réelle	1070 11 11 11	VENTAIRE DU MOBI 512.050 108.000 1.531.000 341.700 222.300 130.000 2.845.050	51.205 10.800 153.100 34.170 22.230 9.450 280.955	250.776 36.900 439.400 39.907 5.789		210.069 60.300 938.500 267.623 194.281 120.550	
Achetés en 1982 Valeur réelle TOTAL GENERAL	10%	26.720.000 2	NS SOCIALES KACY 2.672.000 2.672.000	IRU -	5 6-	24.048.000 24.048.000	

Tableau 6: INVENTAIRE DE LA VALEUR DE LA BIBLIOTHEQUE AU 31/12/1983

Annexe 6

=======================================	=======	Security and the control of the cont				Millex	ie 6
	Taux d'amor- tissement	Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amor- tissements	Valeur nette	0bservation
Achats en 74-78 " en 1979 " en 1980 " en 1981 " en 1982 " en 1983	20% " " " "	31.731 22.800 195.474 147.765 194.543 247.523	13 4.560 39.095 29.553 38.909 34.971	31.731 15.935 97.981 34.369 27.626	31.731 20.495 137.076 63.922 66.535 34.971	2.305 58.398 83.843 128.008 212.552	
Valeur réelle	-=-=-=-	839.836	147.101	207.629	354.730	485.106	
					-=-=	-=-=	-=